

## « LE TONKIN » (1891-1893), « LE RÉVEIL DU TONKIN » (1892), Haïphong

SOUVENIRS ET RÉVÉLATIONS D'UN JOURNALISTE TONKINOIS

La naissance, la vie et la mort des journaux « Le Tonkin » (1891), « Le Réveil du Tonkin » (1892) et du journal secret : « La Correspondance tonkinoise » (1892)  
par Louis BONNAFONT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1937)

### Louis Joseph BONNAFONT

Né à Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes), le 7 octobre 1866.

Fils de Jean-Pierre Bonnafont et de Marie Victorine Saunier, domiciliés en 1897 à Plaisance (Gers).

Marié à Haïphong, le 5 juillet 1897, avec *Mathilde* Amélie Didier. Dont :

— Jean Louis *Maxime*, né à Haïphong le 21 février 1896 (acte 6 bis), marié en 1922 avec Marie Madeleine Gabrielle Lapeyre. Trois enfants. Planteur à Bac-Giang, puis représentant et directeur de l'Imprimerie d'Extrême-Orient à Haïphong.

— *Henriette* Louise (Haïphong, 5 oct. 1898-Cannes, 22 déc. 1969), mariée à Phu-lang-thuong, le 5 août 1924, avec Charles Le Pelletier de Woillemont, lieutenant de l'artillerie coloniale. Institutrice.

Sergent dans l'infanterie de marine,  
publiciste

colon à Phu-lang-Thuong, marchand de bois, concessionnaire d'abattoir.

Collaborations. — *Le Tonkin* (Haïphong, 1890-1892) ; *Le Réveil du Tonkin* (Haïphong, 1892) ; *La Presse Coloniale* (Paris, 1907-1910) ; *Le Courrier d'Haïphong* (1900-1912) ; *L'Avenir du Tonkin* (Hanoï, 1895-1926) ; *L'Indo-Chinois* (1904) ; *France-Indochine* (1919-1921).

Œuvres. — Types tonkinois (illustrations de Cézard, 1904) ; Notes d'un Tonkinois (1907) ; Le Dé Tham (1909) ; Le Roi du Yên-Thè et feuillets divers ; Trente ans de Tonkin (1921) ; Guide du Tonkin illustré (1919) ; Rapports sur Expositions coloniales (1906-1922) et études sur diverses questions économiques. *Oï Giäi oï* (roman indochinois).

Officier du Mérite agricole (*Journal officiel de la république française*, 17 février 1927).

Domicilié en 1944 à Saint-Raphaël (Var), villa Miette.

- *Annuaire général des lettres*, 1933.

La vie indochinoise a tellement changé, les morts sont allés si vite, tant de légendes se sont établies et propagées, que les jeunes, comme les anciens, ignorent complètement l'histoire de tels ou tels journaux tonkinois.

Les jeunes, parce que cela ne les intéresse pas, et les anciens, parce que cela n'a jamais été dit.

Combien existe-t-il encore de ces anciens d'avant 1890, ayant reçu et lu « Le Cancrelat » par exemple ?

Et cependant, certaines de ces feuilles, parfaitement oubliées, eurent une vie active, une véritable influence sur l'opinion, et créèrent, en leur temps, une atmosphère, une ambiance de fièvres, de controverses et de partis dont on ne peut soupçonner aujourd'hui, l'acuité.

Pas un des détails inédits, que l'on trouvera ci-dessous, qui ne soit étayé sur des pièces ou correspondances originales.

Les jeunes, avec leur désir de faire fortune en quelques semaines, sans rien se casser, ne se doutent pas du travail forcené que fournissaient leurs aînés, ni surtout des conditions dans lesquelles ils le fournissaient.

À cette époque, l'avion, le téléphone, les chemins de fer étaient inconnus. Le simple télégraphe était accaparé par les officiels et les militaires ; la vie sociale était influencée par des opérations de répression contre la piraterie ; et il est malaisé de se rendre compte des difficultés d'information, et de liberté de publication, que rencontrait le journaliste dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Je parle du « journaliste », et non de l'occasionnel ou de l'essayeur en chantage, dont l'espèce existait déjà, à de très rares exemplaires, il est vrai ; presque tous les journaux ayant à leur tête ou comme principaux collaborateurs d'anciens officiers ou sous-officiers, civils recrutés dans le militaire, pleins d'espoir dans l'avenir de l'Annam-Tonkin, qu'ils venaient de contribuer à conquérir, et que des goûts ou des circonstances diverses avaient fait demeurer dans la colonie.

\*  
\*   \*  
\*

Rentrant du Đông-Triêu, en 1891, où, comme sergent d'infanterie de marine, je venais de participer à plusieurs matches contre Lu-K y, les bandes chinoises et celles plus locales de cet excellent Doc-Tich, j'errais un jour, pour me distraire, rue du Commerce, à Haïphong. Je regardais en l'air, assez préoccupé par la solution à trouver à un problème qui me turlupinait.

Libérable dans quelques mois, j'étais à la recherche d'une situation sociale.

Sous les arcades des compartiments Marty, un Français, en bras de chemise, déclouait d'énormes caisses. Le bruit me ramena vers les réalités de cette terre. Le spectacle était d'ailleurs doublement intéressant. Un Européen travaillant de ses propres mains, c'était déjà drôle ; mais ce qu'il sortait de ses caisses ne l'était pas moins. Il y avait des volants, des tiges d'acier, de petites bielles, etc.

Je m'avançais, et liais conversation ; intéressé par ces machines bizarres, que ce civil, montait au fur et à mesure, dans la grande pièce du rez-de-chaussée.

Aimablement, cet homme me renseigne. Il était imprimeur, installait une imprimerie, qu'il destinait à un journal qu'on allait créer, et qui s'appellerait « Le Tonkin ». Il y aurait là une imprimerie commerciale dont il serait le chef et, à côté, indépendant, un autre atelier pour l'impression du journal.

M. Crébessac <sup>1</sup> — car c'était lui — m'intéressait prodigieusement. Un journal ? Mais c'était la solution du problème qui me turlupinait !

---

<sup>1</sup> Jean-Ernest Crébessac, libraire-imprimeur à Haïphong, puis Hanoï (1889-1905) : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean-Ernest\\_Crebessac-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jean-Ernest_Crebessac-Hanoi.pdf)

Quoi de plus chic comme situation sociale, que celle de journaliste ? On mène une vie active, large et joyeuse ; les articles sont payés au poids de l'or ; et la renommée vous tresse de telles couronnes de laurier que vous entrez vivant dans l'immortalité... Quand on est jeune, on ne sait pas...

Je m'empressais de me renseigner. Le futur directeur et fondateur, était M. Queyroul, le frère de l'auteur dramatique. Ancien adjudant de la Légion étrangère, il était présentement agent de la ferme d'opium de Saint-Mathurin, et demeurait à Haly, de l'autre côté de la coupure, dans une vieille maison chinoise. Des pourparlers étaient sur le point d'aboutir pour le renouvellement de l'ancien contrat Richaud-Constans ; le commissaire du gouvernement, Castellani, ancien fourrier aux équipages de la flotte, venait d'être disgracié ; les deux agents de la ferme, MM. Michaud et Queyroul, étaient prévenus de leur licenciement prochain, un nouveau bail, avec un nouveau contrat, ayant été signé, dès octobre 1890, pour huit ans, entre le fermier et le Protectorat.

En somme, Queyroul était, lui aussi, à la recherche d'une nouvelle situation sociale, et n'avait rien trouvé de mieux que de créer un journal quotidien et indépendant.

Le lendemain, dès que je pus quitter le casernement, je me rendis à la maison chinoise à Haly, où se trouvaient les bureaux de la ferme de l'opium et fus immédiatement reçu par Queyroul, en personne.

Celui-ci, prévenu par Crébessac, m'accueillit les bras ouverts.

Quel enthousiasme ! Le *Courrier d'Haïphong* n'était pas un journal de combat. Or, il fallait un journal de combat au Tonkin. Et quel ! Il avait des relations à la Légion, dans la Garde indigène que l'on venait de créer, à la ferme d'opium, dans l'industrie ; partout, il comptait des amis et des camarades qui le documenteraient directement. On allait voir, ce que l'on allait voir ! Puis l'on monterait une imprimerie, affaire commerciale qui prospérerait avec le journal, affaire politique. Il aurait des correspondants à Paris tant qu'il voudrait, grâce à son frère. Ça allait barder...

En attendant ces jours heureux où l'on refoulerait le trop grand nombre de banquiers venant solliciter notre clientèle, et le trop grand nombre de fonctionnaires et d'hommes d'affaires venant implorer notre haute influence, il manquait totalement de copie, très occupé par l'installation matérielle, ses pourparlers avec Crébessac, l'entente avec ses conseils juridiques, maîtres Sintas et Broutin ; le papier, le format, etc.

Et il fallait paraître sans faute dans quelques semaines : le 1<sup>er</sup> décembre.

Conclusion : il comptait sur moi pour des nouvelles, des menus-propos, des articles de fond, n'importe quoi, pourvu qu'il y en ait beaucoup, puisqu'il n'avait rien.

Je lui promis tout ce qu'il voulut et, dès mon retour à la caserne, me mis à pondre de la copie d'avance.

En réalité, je fis le journal.

Les télégrammes et communiqués commerciaux ou officiels divers servaient de remplissage.

Assurant un service régulier à la caserne, j'ignorais totalement la cuisine intérieure du « canard », qui parut effectivement à la date prévue : le 1<sup>er</sup> décembre 1891.

Quant à sa couleur ou opinion politique, comment en aurais-je seulement soupçonné l'existence, ma vie se résument à des campagnes de guerre et des villégiatures militaires, dans les brousses du Gabon, du Togo, du Sénégal, et de l'Annam-Tonkin ?

Les règlements militaires m'interdisant toute collaboration à un journal, je signais les *Menus propos* du pseudonyme *Toï*, les *Chroniques* du pseudonyme de *Nguyên* ; et laissais mes documentaires et articles de tête, sans signature.

Queyroul, qui n'écrivait jamais, trop occupé par l'administration du journal, signait ces derniers articles de son nom. Mais, par un sentiment de pudeur assez explicable, il daignait m'en aviser quelquefois C'est ainsi qu'il m'écrivait à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1892... Ainsi que vous pouvez le voir, j'ai signé votre « 1892 », le pendant de « Noël ». Je ne pouvais faire autrement... »

J'avais trouvé cette dernière phrase délicieuse.

Et le 7 du même mois... « Je suis bien à court de copie en ce moment. Ne pourriez vous m'envoyer quelques petits choses... », etc.

Quoi qu'il demandât ou fit, il savait bien que je ne protesterais pas : je risquais la cassation ou une punition sévère. Et je tenais à ma sardine de sergent.

Le temps de ma libération du service militaire actif approchant, il me fallait une attestation d'emploi dans une maison de commerce ou industrielle, puisque je voulais rester dans la colonie. M'adresser à Queyroul, directeur d'un journal hostile au Gouvernement, était courir à un échec certain.

Je me présentai à la grande entreprise de travaux publics Daniel et C<sup>ie</sup> <sup>2</sup> et obtins l'attestation sollicitée.

Civil, et sans le sou, le 2 mai, je fus envoyé le jour même à l'arsenal maritime de Haly, que géraient Daniel et C<sup>ie</sup>, et, quelques jours plus tard, sur le lot de chemin de fer, en construction, que cette firme avait à Song-Hoa.... d'où je continuai ma collaboration au « Tonkin ».

Toujours sans signer.

Car si j'avais signé mes histoires de pirates — et il y avait tous les jours des enlèvements ou des assassinats —, on n'eut pas hésité à me renvoyer. M. de Lanessan et son administration étaient, en effet, à couteaux tirés avec « Le Tonkin », parce que ce dernier donnait les détails les plus précis, sur les opérations militaires et les actes de piraterie ; alors que M. de Lanessan, en personne, démontrait, clair comme de l'eau de roche, que le dernier pirate avait été tué depuis longtemps.

Nous verrons plus loin comment opérait le gouverneur politicien.

Je ne devais pas, d'ailleurs, moisir à Song-Hoa au milieu de mes deux mille terrassiers chinois, dont les deux tiers étaient constamment indisponibles, la moitié parce que atteints de fièvres, de plaies ou de maladies diverses, et l'autre moitié parce qu'en opération de banditisme.

Ils lâchaient la pioche pour le Winchester, avec une désinvolture sans pareille.

Et cependant, ils savaient apprécier les chefs européens qui s'appliquaient à être justes et bienveillants à leur égard.

Un petit fait, en passant.

Par une après-midi torride, j'étais à l'ombre, dans la forêt, près de l'immense tranchée qu'ouvraient les coolies, lorsque j'entendis appeler « Au secours ! » un peu plus bas, du côté de la route conduisant à Lang-Son. Je me dirigeai vers l'endroit d'où partaient ces appels désespérés. Mais, deux solides cais chinois, de mon propre chantier, surgirent de je ne sais où, et se plantèrent devant moi, en riant : « Pas moyen ! » dirent-ils.

Je n'insistais pas.

Le lendemain matin, on découvrait sur la route. les cadavres de deux marchandes annamites assassinées, et dévalisées de leur pacotille.

Mes cais n'avaient pas voulu que je sois témoin, ce qui aurait pu les amener à me supprimer aussi. L'affaire, ainsi expédiée, sans témoin, n'eut, en effet, aucune suite...

Entre-temps, l'imprimeur Crébessac, venu au Tonkin pour faire des affaires, et non de la politique, ce en quoi il avait bien raison, avait refusé de continuer la location de son matériel d'imprimerie à Queyroul.

Il donnait ainsi un gage de loyauté à de Lanessan, et évitait les aléas d'une location, à des clients plus riches d'espérance, que de capitaux. Ce fut là, d'ailleurs, le commencement de sa fortune, car il quitta alors Haïphong pour Hanoi, où il alla créer une imprimerie-librairie qui, sous son impulsion prudente, sage, et persévérante, a fait son chemin depuis.

---

<sup>2</sup> Chaumont et Daniel, puis Daniel & Cie :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daniel-Haiphong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daniel-Haiphong.pdf)

Voilà donc un journal, âgé de moins d'un an, et déjà, sans possibilités matérielles d'impression, en caractères d'imprimerie, du moins.

Qu'à cela ne tienne ! À cette époque, on avait du tempérament. Queyroul sortait de la Légion, corps où le système D n'est pas inconnu.

Le jour où Crébessac enleva ses casses et ses machines, le journal parut à l'heure habituelle, tiré sur pierre, à la polycopie.

Ça faisait très drôle ce canard manuscrit, bien calligraphié, qui tapait sur le Gouverneur, et racontait des choses que l'on ne trouvait nulle part ailleurs.

Queyroul s'était préoccupé, dès les premiers tiraillements avec l'imprimeur, de parer au « lâchage » prévu de Crébessac. Il avait commandé télégraphiquement le matériel d'imprimerie nécessaire, et en avait acquis l'indispensable, argent comptant, grâce à des concours divers, pour la marche normale du journal.

Les abonnés étaient nombreux; les acheteurs au numéro, plus nombreux encore. Ces derniers se composaient de fonctionnaires et de fournisseurs du Protectorat, lesquels, de peur d'être notés à l'encre rouge, dans les bureaux du Gouverneur-Dispensateur, renseigné exactement lui-même, et par ordre, du nom et de la qualité des abonnés, par le receveur des Postes de Haïphong, envoyaient un serviteur indigène leur acheter le numéro du jour. Car le bruit commençait à se répandre, que tout abonné du « Tonkin », était noté au Gouvernement, comme hostile à celui-ci, ce qui signifiait la suppression de tout avancement au fonctionnaire, et la suppression de toute commande au fournisseur.

La peur de figurer comme « hostile » sur les listes officielles était telle, qu'à la date du 6 juin 1892, Queyroul m'écrivait à Song-Hoa :

« Si je ne vous ai pas envoyé le journal, c'est que j'avais peur que cela ne vous convienne pas, et comme j'évite soigneusement tout ce qui peut attirer l'attention sur les gens, je n'ai pas crû devoir vous faire un service.

Le matériel est arrivé par ce courrier et, à partir de mardi prochain, 14, « Le Tonkin » reparaitra quotidien et imprimé.

Je compte donc toujours sur votre collaboration qui m'a été très précieuse. Continuez-vous les menus propos de *Toï* et les chroniques de *Nguyên* ?

... Prière répondre par retour du courrier. Poignées de main : G. Queyroul.

Voilà donc un journal dont j'étais le principal, sinon l'unique rédacteur, et que je ne lisais même pas, puisque Queyroul ne me l'envoyait pas « pour ne pas attirer l'attention ! ».

J'apportais une collaboration plus active, d'autant plus intéressante, que les assassinats, les enlèvements et les attaques étaient quotidiens sur la route Kep-Langson. Il y avait un endroit appelé Robinson où deux jeunes mariés anglais se rendant à Long-Tchéou. venaient d'être assassinés : à Sui-Gauls, l'entrepreneur Vezin avait été enlevé ; un peu plus bas, la même aventure était arrivée à Chesnay et à Logiou ; entre Bac-Lé et Song-Hoa, le convoi montant avait été attaqué et pillé par Lu-Ky, les commandants Bonnaud, le capitaine Charpentier, et pas mal de soldats tués, etc., etc. Les circonstances voulurent que je sois occupé, le jour de cette dernière affaire, sur un chantier peu éloigné. Je vins, à cheval, après le combat il est vrai, la surprise ayant été rapide ; mais je pus tout de même donner au journal des détails inédits très précis, inconnus du gouvernement général, sur cette désastreuse affaire.

Or, depuis des mois, de Lanessan, avait fait et faisait écrire et télégraphier en France, qu'il n'y avait plus, grâce à lui, un seul pirate en Indochine.

D'autres nouvelles sur la piraterie, nombre et nom des tués et blessés, paraissaient quotidiennement dans « Le Tonkin », et là seulement.

Quel pouvait bien être l'informateur officiel qui donnait ces renseignements documentés, à la feuille de l'opposition ?

On enquêta. Des agents des Postes furent d'abord soupçonnés, puis mis hors de cause. Les soupçons se portèrent alors sur les gardes et inspecteurs de la Garde indigène ; et le Gouvernement fit relever aux Postes et Télégraphes la liste des abonnés. Plus des deux tiers des Européens de la Garde indigène recevaient le journal ! Ils étaient trop pour établir une preuve...

Les relations se tendaient de plus en plus entre le Gouvernement général et ce journal, qui possédait des informateurs, assez insensés pour oser écrire la vérité.

Le train qui nous remettait nos lettres à Song-Hoa, m'apporta ce matin là la lettre suivante :

Haiphong, le 5 septembre 1892.

Monsieur Bonnafont à Song-Hoa.

Cher monsieur Bonnafont,

Devant partir en France par le prochain courrier le 17 septembre, pour y faire notre commande de matériel d'imprimerie, papiers, machines, etc., M. Knosp<sup>3</sup> ne peut rester seul à Haïphong. et nous avons besoin de vos services.

Veuillez donc me faire connaître si vous accepteriez d'entrer au journal immédiatement, c'est-à-dire pour le 15 de ce mois, aux conditions suivantes : 90 piastres de traitement par mois, et le logement au journal.

Bien entendu, ce n'est qu'un commencement, et nous ne pouvons vous promettre plus pour le moment. À mon retour de France, vers fin février ou mars, nous aviserons pour améliorer cette situation.

Il est urgent que je connaisse votre réponse de suite.

Poignées de mains.

QUEYROUL

(Enregistrée à Haïphong le 4 avril 1893, folio 99, case 729).

Sans hésitation, bien que ce fut la première fois que j'entendis parler de ce M. Knosp, bien que mes fonctions au journal ne fussent pas très précises ; bien que le pont d'or des quatre-vingt-dix piastres ne fut pas particulièrement somptueux, je prévins télégraphiquement Daniel et Cie que j'étais dans la nécessité de démissionner.

Et je partis à cheval vers Phulangthuong, pour prendre la chaloupe qui devait me conduire, pensais-je, vers la fortune et l'immortalité.

Ce qu'avait oublié de m'écrire Queyroul, c'est qu'ayant hâte d'acquérir son imprimerie, il avait devancé son départ de huit jours ; et serait en mer, lors de mon arrivée à Haiphong.

Il avait oublié encore de me dire que son ami Goërg<sup>4</sup>, ex-lieutenant de la Légion étrangère, ex-inspecteur de la Garde indigène, un peu son commanditaire, le remplaçait au journal, et occupait avec une aimable co. le logement qui m'était destiné.

Goërg, qui avait horreur de la plume, du papier, de l'encre, et de l'imprimerie en général, me reçut comme il l'aurait fait du nègre de la plantation, qui vient bêtement travailler ; et mit une chambre du logement qui m'était primitivement destiné, à ma disposition.

Quant à Knosp, le lettré de la maison, dont je fis enfin la connaissance, et avec lequel je pris mes repas à l'hôtel Gandaubert, il m'étudia et m'examina curieusement, de ses yeux et de son nez toujours en mouvement, flairant « le bleu » qu'il fallait mettre dans sa poche. De mon côté, j'eus l'impression de me trouver en face d'un dangereux

---

<sup>3</sup> Henri Knosp : ingénieur civil et architecte (ou soi-disant tel), entrepreneur, concessionnaire agricole..., il opère au Tonkin dans les années 1887-1903) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Henri\\_Knosp\\_entrepreneur.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Henri_Knosp_entrepreneur.pdf)

<sup>4</sup> Jacques-Charles Goërg (Châlons-sur-Marne, 23 juillet 1848-Nogent-sur-Marne, 2 janvier 1931) : fils de Jacques Antoine Goërg et de Louise Émilie Chavance. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1889.

oiseau ; et je cherchais à comprendre la phrase de Queyroul : « Knosp ne peut rester seul à Haïphong, etc. ». Pourquoi diable, ce type, à tête aussi drolatique que peu sympathique, ne pouvait-il rester seul au journal ?

Deux lettres de Queyroul, vinrent augmenter mes appréhensions. Ce dernier avait si peu de confiance en Knosp et craignait tellement un cambriolage de son courrier que, dès Colombo, il envoyait à son ancien collègue et ami de la ferme d'opium Michaud, un pli confidentiel à me remettre en mains propres. Dans l'une, il me prévenait de la façon la plus expresse et la plus nette, contre Knosp. Dans l'autre, il réparait un oubli d'avant son départ du Tonkin. La voici :

Colombo, le 3 octobre 1892.

Mon cher monsieur Goërg,

Je vous recommande tout spécialement M. Bonnafont qui vous remettra cette lettre. M. Bonnafont fait partie du journal en qualité de rédacteur. Veuillez, je vous prie l'accueillir comme moi-même, et lui donner, à l'occasion, les avis ou conseils qu'il vous demandera.

Inutile que Knosp connaisse cette démarche. Pour tous, M. Bonnafont vous connaît depuis plusieurs mois.

Poignées de main.

G. QUEYROUL

Ainsi introduit, je fus moralement réconforté.

Par ailleurs, tout m'intéressait au journal. J'étais ébloui d'être un vrai civil, et d'habiter une maison, dans une ville. Cela me changeait des forêts, huttes ou lagunes de l'Afrique Occidentale ; des postes et mamelons de l'Annam-Tonkin, avec les longs intermèdes de combats et de reconnaissances ; voire même de mon récent séjour à Song-Hoa, où, quelques semaines auparavant, des pirates chinois nous avaient donné un mémorable divertissement nocturne, à son de trompe s'il vous plaît, en canardant et incendiant le mamelon où MM. Daniel, Poraz, Carcel, Bron et votre serviteur, dormions, dans un baraquement commun ; le winchester sous l'oreiller — heureusement.

À Hanoï et Haïphong, la vie sociale et politique était également pittoresque et mouvementée. Civils et militaires de la capitale étaient profondément divisés. Le Vasseur publiait dans l'*Indépendance tonkinoise* des lettres confidentielles du général en chef, et les commentait vertement. Sur cette affaire venait se greffer celle de M. de Pouvourville, également ancien officier démissionnaire, et présentement inspecteur de la Garde indigène à Hung-Hoa. Enfin à Haïphong, éclatait comme un coup de tonnerre, et dans notre propre journal, la reproduction d'un numéro complet, du journal secret : *La Correspondance tonkinoise*, dont le manager et rédacteur en chef était M. de Lanessan, gouverneur général, en personne.

Ce fut de la stupéfaction. Nous avons vu plus haut que de Lanessan avait tué le dernier pirate ; comme Doumer devait le tuer à son tour en la personne du Dê-tham transformé en paisible cultivateur en 1897. (Paul Doumer, *L'Indochine française*, page 367).

Phraséologie politique, qui n'a rien de commun avec les faits...

« Le Tonkin » signalant chaque jour l'état troublé du pays, avec le récit des engagements, le nombre et souvent le nom des tués et blessés, le détail des armes enlevées, etc., documentait, en France, quelques adversaires du Gouvernement local.

Pour combattre et annihiler, en France, cette influence, capable de créer une opinion, de Lanessan, journaliste lui-même, avait imaginé une feuille de renseignements destinée uniquement aux journaux métropolitains, amis de son groupe politique.

Elle s'appelait : *La Correspondance tonkinoise*, et n'était imprimée que d'un côté, le verso restant en blanc, comme le fut longtemps *La Presse coloniale*, de Vivien ; comme le sont, aujourd'hui encore, de nombreuses feuilles financières.

Cette feuille n'était pas publiée en Indochine, ne comportait pas d'abonnements et « sortait » seulement quelques heures avant le départ du grand courrier pour France; soit une fois tous les vingt ou vingt-cinq jours environ. Nous allons voir comment et pourquoi personne ne pouvait en avoir connaissance.

L'éditorial, les nouvelles, l'économique n'avaient qu'un thème : tout va très bien, madame la marquise.

La « copie », rédigée au gouvernement général, était adressée sous pli officiel, confidentiel et recommandé à de Cuers, directeur du *Courrier d'Haïphong*, également officier démissionnaire; la veille du départ du courrier pour France. De Cuers en personne donnait lui-même décharge du pli, au receveur des Postes de Haïphong, et, rentré chez lui, assurait l'exécution matérielle de la composition, de l'impression, du tirage et de l'expédition. La composition, l'impression et le tirage se faisaient hors de l'atelier de composition du « Courrier ». dans une pièce, à gauche, en entrant dans l'immeuble, portes et fenêtres closes ; au moyen d'une petite machine à bras que manœuvrait un vieux compositeur annamite, de confiance, sous la surveillance directe et unique de De Cuers. Celui-ci assurant la présentation, les corrections, et le remplissage. s'Il y avait lieu : situation satisfaisante, pirates disparus, exportations et importations en plein développement, prospérité remarquable, etc.

Le tirage, une centaine d'exemplaires seulement, « La Correspondance » étant destinée uniquement à des journaux métropolitains, ne demandait qu'une vingtaine de minutes.

Ensuite commençait, le côté délicat : l'expédition.

Un nombre d'enveloppes, exactement correspondant au nombre d'exemplaires tirés. et portant l'adresse des journaux destinataires étant préparé, de Cuers lui-même insérait un numéro dans chacune d'elles, cachetait et portait, en personne le paquet de plis à la Poste, où le Receveur les comptait lui-même et lui en donnait un reçu régulier.

Les plis, mis en sacs immédiatement, étaient, deux ou trois heures plus tard, à bord de l'annexe, devant rejoindre le grand courrier à Saïgon.

C'est ainsi que l'opinion était documentée, en France.

La *Correspondance tonkinoise* ne portait aucun nom de directeur et ne coûtait rien aux destinataires ; dont l'un était le temple de la rue Cadet <sup>5</sup>.

Il va de soi qu'avant de mettre ce journal sous enveloppe, de Cuers veillait à la destruction de la planche, dès le tirage terminé.

Comme on le voit, la propagande du *tout va très bien* n'était pas mal combinée, et personne au Tonkin, en dehors des trois ou quatre intéressés, ou agents d'exécution, ne soupçonnait l'existence du « canard » officiel.

Mais des coupures, retour de France, arrivèrent au journal « Le Tonkin » : nous lisons dans la *Correspondance tonkinoise*, etc. ; contrairement aux informations parues dans « Le Tonkin » la *Correspondance tonkinoise* écrit... « *La Correspondance tonkinoise* » assure que... etc.

Quel était donc ce journal qui partait du Tonkin, et dont personne ne connaissait ni l'imprimeur, ni le gérant, ni les directeurs au Tonkin ?

Notre correspondant à Hanoï chargé d'enquêter dans la capitale, déclara que cette *Correspondance* ne partait pas de Hanoï. Une enquête de Knosp à Haïphong fit soupçonner le pot aux roses.

Et un beau soir, alors que l'annexe encore en vue de Hon-Dau emportait la bonne copie, bien cachetée, vers France ; « le Tonkin » dévoilait toute la combine gouvernementale et reproduisait cette copie ahurissante, avec des commentaires désobligeants pour leurs auteurs. Cela se terminait : « la suite à demain ».

Effectivement, la reproduction du journal secret y passa textuellement et en entier.

---

<sup>5</sup> Siège du Grand Orient de France.

La colère du gouverneur éclata, moins à cause de cette reproduction et de ces commentaires, lesquels, en somme étaient d'ordre politique, qu'à l'idée, qu'il avait un traître auprès de lui.

Ses secrétaires affirmèrent sur l'honneur qu'ils n'y étaient pour rien ; de Cuers, donna sa parole d'officier ; le receveur des Postes d'Haiphong jura qu'il ne manquait pas un pli, il les avait comptés et mis dans le sac lui-même, sac que lui-même encore avait cacheté.

Tous disaient vrai, très vrai. On suivit la rédaction, les transports, l'impression, la remise des plis, minute par minute. Rien.

Alors une enquête judiciaire fut ordonnée.

Knosp, signataire des articles incriminés, fut appelé au tribunal, et, quelque invraisemblable que cet interrogatoire paraisse, voici ce qui se passa.

Le juge. — Vous êtes bien M. Knosp et vous reconnaissez avoir signé les articles commentant *La Correspondance tonkinoise* ?

Knosp. — Parfaitement ! Monsieur le Juge.

Le juge. — Il y a eu vol de correspondance ou de documents. Le reconnaissez-vous ?

Knosp. — Pas le moins du monde. Il n'y a pas eu vol.

Le juge. — Alors, pourriez-vous m'expliquer comment ces papiers sont venus entre vos mains.

Knosp. — Parfaitement ! Monsieur le Juge. Avec plaisir.

Le juge. — Je vous écoute.

Knosp. — Le nez plus frétilant que jamais — Voilà ! J'étais assis à mon bureau, devant le buvard blanc, et le nez en l'air, je cherchais un sujet d'article, quand, toc ? un gargouillant tomba du plafond, sur la table. J'avais la main pour le chasser. Il ouvrit la gueule avant de fuir et laissa tomber un papier plié en quatre. Je m'en saisis, l'ouvris... c'était le numéro de la *Correspondance tonkinoise* ! ! J'étais abasourdi, et j'en ai fait l'usage que vous savez... C'est tout. ,

Le juge. — Savez-vous que si vous indic-

Le juge. — Savez-vous que si vous insistez, je puis vous faire arrêter, pour outrage à la Magistrature ? Vous moquez-vous de moi ?

Knosp. — J'ai le plus grand respect pour la magistrature en général, et pour vous, en particulier. Mais je dois dire la vérité, et je dis la vérité. Je suis prêt à répéter ce que je viens de vous dire, et à déposer sous la foi du serment. Je vous répète et vous jure qu'un margouillat tombé du plafond m'a apporté cet exemplaire du journal.

Le juge. — Pourriez-vous me le remettre ce numéro ?

Knosp, dans un ineffable sourire. — Brûlé le jour même, Monsieur le juge.

Ce soir-là, au journal, Knosp vint nous demander des fonds, à Goërg et à moi, afin de le rembourser des dépenses qu'il avait dû faire et des consciences qu'il avait dû acheter pour payer la félonie des traîtres.

La caisse du journal était en débet, et nos poches à peu près vides.

— Combien ? demanda Goërg, toujours effrayé lorsqu'il devait mettre la main à la poche.

Knosp cligna de l'œil, et, d'un ton qui n'admettait pas de réplique, dit : « Cinq piastres ! ».

Goërg, respira. Je souris, Et à nous deux, nous réunîmes « les fonds », et les lui remirent. Nous avons bien entendu : c'était bien cinq piastres ; et Knosp, après les avoir empochées, partit content.

MM. de Lanessan, de Cuers, le postier et les enquêteurs sont morts sans avoir connu le secret de cette histoire, qui n'a jamais été révélé.

Le voici dans sa simplicité.

Knosp avait un jeune boy, qui était un autre lui-même. Ce boy, extrêmement débrouillard, était du même village qu'un *bécon*, presque un *nho*, apprenti balayeur, laveur des formes, à l'atelier du *Courrier d'Haiphong*. Le gamin, pas plus haut qu'une

botte de gendarme, était prodigieusement agile et fripouillard. Il s'imposait presque par son obligeance à faire de petites courses pour les ouvriers compositeurs, à ramasser les coins de bois pour serrer les formes, les caractères tombés, etc., et s'était attaché particulièrement au vieux compositeur annamite de confiance lequel, de son côté, le traitait avec affection et bienveillance, l'utilisant parfois pour le rangement de ses casses.

Le boy de Knosp suborna le gosse en lui promettant deux piastres en cas de réussite et lui dit ce qu'il attendait de lui.

Le jour du tirage, le *bécon* était dans la pièce spéciale pour « donner la main », soit à de Cuers lui-même, soit au compositeur : nettoyage de pinceaux, essayages, ramassage de bouts de papier, passer les ciseaux, un chiffon ou le pot à colle, etc. Pensez donc un *nho* si petit et déjà si complaisant, quel mauvais esprit oserait s'en méfier !

En fin de tirage, alors que de Cuers, le dos tourné, mettait sous enveloppe ; et que le compositeur recomptait et disposait ses feuilles sur la table ; le trop serviable gamin s'occupait à desserrer les coins de la forme, à petits coups de marteau... et à imprimer à la brosse une épreuve qu'il roula aussitôt, et cacha, sous sa ceinture. L'opération, adroitement menée n'avait demandé que quelques secondes ; secondes loyalement ponctuées des classiques, petits coups de marteau, pour serrer et desserrer toujours le même coin. Le cambriolage en musique...

De Cuers arrivait à peine à la Poste avec son paquet de plis confidentiels, que l'épreuve, encore un peu humide et boueuse, mais très lisible, arrivait chez Knosp.

Si la publication de la copie officielle, dans « Le Tonkin », avait eu pour résultat, la cessation de la parution de « La Correspondance tonkinoise », elle avait eu aussi pour résultat, de nous faire, davantage encore, si possible, « tenir à l'œil » en haut lieu.

Goërg, alerté sur ses responsabilités, et sur la loi du 29 juillet 1881 ayant trait à la liberté de la Presse, craignant surtout pour la caisse, en tant qu'intéressé dans l'imprimerie, d'où sortaient quelques travaux commerciaux ; me pria aimablement, pour lui rendre service, d'accepter et de prendre la gérance du journal.

Ce que je fis, à la date du 15 décembre 1892.

Trop tard, hélas ! La catastrophe était en marche.

Lors de ma prise de gérance effective, je fus estomaqué par le désordre et l'imbroglio d'une lamentable situation financière. Il m'apparut clairement que j'étais entouré de phénomènes.

Goërg, incapable de rédiger une ligne, malgré ses diplômes de bachelier, de franc-maçon et de trente mille francs de titres russes, qu'il portait constamment sur la poitrine, était là à titre décoratif, sa Légion d'honneur rehaussant son prestige d'officier.

Knosp, intelligent, polyglotte, artiste, remuait constamment le nez comme un lapin, réparait des pianos et savait s'introduire partout. Malheureusement, il n'apportait que des articles immoraux ou dangereux.

Le jeune Gaston <sup>6</sup>, notre imprimeur, parent de Sintas, l'avocat, fumait l'opium ; et en plein été tonkinois, portait un épais et très chaud pardessus d'hiver.

Le malheureux d'Auriac <sup>7</sup>, ancien lieutenant d'infanterie de marine, notre correspondant à Hanoï, réclamait en vain contre la non-insertion de ses articles, contre ses appointements impayés, et ne mangeait pas tous les jours à sa faim. Il m'adressait des lettres, navrantes.

---

<sup>6</sup> Lucien GASTON (Hagetmau, Landes, 26 déc. 1867-Haiphong, 2 mai 1899) : imprimeur. Noms des père et mère inconnus sur l'acte de décès.

<sup>7</sup> Raymond d'Auriac : d'une famille de marins. Projet de publication à Hanoï d'un journal intitulé *Le Tamtam (L'Avenir du Tonkin)*, 14 janvier 1893). Mariage, à Rochefort-sur-Mer, avec Marie Prabonneau (août 1893). Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe de la garde civile du Bénin (septembre 1893). Directeur-rédacteur de *l'Union africaine* à Saint-Louis (Sénégal)(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1897). Membre, à Rochefort-sur-Mer, du comité de patronage de la Société d'expansion coloniale de Bordeaux (*Le Phare de la Loire*, 15 mars 1901)

Un jour, il m'écrivait : « ... Je vous saurais gré de vouloir bien dire à M. Goërg, que si je dois attendre les fonds que M. Queyroul doit envoyer, il ne me paiera pas... » Une autre fois : « Je ne comprends pas vraiment comment Goërg ne s'intéresse pas à moi. Tâchez de l'intéresser, car je suis dans le besoin ». Et enfin ce conseil, dans une autre lettre, avis qui m'est souvent revenu à la mémoire : « ... Si vous avez besoin de quelque chose, ne comptez que sur vous... », etc.

Jusqu'à nos avocats ou conseils, qui sortaient de l'ordinaire. Le vieux et brave Sintas, ancien magistrat, côtoyait le gâtisme ; Broutin s'occupait exclusivement de jupons et de kimonos : et Jollivet nous donnait des « tuyaux » ahurissants.

Le côté « finances » était encore plus pittoresque.

Goërg, Knosp et Gaston étaient à l'affût pour surveiller la correspondance, ou les personnes venant au journal. Peut-être y avait-il dix piastres d'abonnement ou d'annonces à récupérer. Et chacun entendait s'en attribuer la propriété exclusive.

Les rentrées, problématiques, composaient le plus clair du capital social.

Goërg les réclamait, en remboursement de ses avances ; Knosp, pour payer les gages de son boy ; Gaston, pour ses encres et papiers ; d'Auriac, pour s'acheter du pain, et moi-même, qui les mettais prudemment dans la poche, « à valoir sur mes appointements arriérés ». Il y avait entre nous, des discussions de droits respectifs, que seul Murger, l'auteur de *La vie de Bohême*, eut pu trancher, en toute connaissance de cause. Une grande maison de la place devant au journal soixante piastres d'annonces, je me payais d'audace et allais les réclamer au comptable. Je sus alors que Knosp, arguant de ces annonces, avait pris pour une égale somme de fournitures. Cet animal, nous avait coupé l'herbe sous le pied...

Dès le lendemain de ma prise de gérance, Knosp apporta son article. Il avait traité une particularité intime de l'Empereur d'Annam. Je refusai de laisser imprimer. Knosp, le prenant de très haut, me dit que je n'entendais rien au journalisme, que j'étais un broussard, que je ne comprenais pas le métier, etc., etc. Je le laissais parler, et me dire tout ce qu'il voulut. Lorsque son indignation cessa de se manifester par des mots, je me levais et lui répondis : « M. Knosp, tout ce que vous dites est exact. Prenez donc la gérance à ma place. Une simple lettre à M. Long, le procureur de la République, pour l'aviser que vous me remplacez. J'en adresse une en même temps, pour l'informer que je cesse ces fonctions de gérant ; et dès demain, vous ferez passer dans le canard tout ce que vous voudrez. Prenez ma place !... ». Et je lui montrai mon siège.

Il reprit sa copie et partit furieux. Deux ou trois jours plus tard, je refusai un article visant un entrepreneur qui sollicitait la ferme des jeux de Lang-Son. Il recommença ses critiques et appréciations. Je tins bon. Nous nous fâchâmes.

Entre-temps, l'huissier était venu apporter un papier, qui avait littéralement assis Goërg et son « rédacteur en chef ». C'était une assignation, faite à la requête du ministère public, les citant à comparaître devant la cour criminelle de Hanoï, siégeant en session extraordinaire, pour répondre à la prévention de diffamation et d'injures publiques envers un fonctionnaire public, à raison de ses fonctions et de sa qualité, article paru le 11 octobre sous le titre : « Le coup du lapin ».

Le 9 novembre 1892, M<sup>e</sup> Sintas, au nom de ses clients, déclarait que ces derniers faisaient défaut, et immédiatement Goërg et Knosp quittèrent la salle d'audience.

Le procès eut son cours. Goërg et Knosp furent condamnés chacun à trois mois de prison et trois mille francs d'amende et solidairement à vingt mille francs de dommages-intérêts ; et à l'insertion de l'arrêt dans les journaux français du Tonkin et de la Cochinchine ainsi que dans cinq journaux de Paris, au choix du plaignant.

Knosp envoya d'Hanoï, ce jour-là un très humoristique article, sur l'excellent repas qu'il fit à Hanoï-Hôtel, et sur la supériorité de la viande et des beefsteaks de la capitale ; mais cela, c'était la parade pour le public ; au fond, il la trouvait amère.

Quant à Goërg, il en était écrasé : « Il s'en f... lui ! disait-il, en parlant de son associé, il n'a pas le sou. Mais nous sommes condamnés solidairement ! Trois mille, plus vingt mille ! Vous voyez ça vous ? Et trois mois de prison par dessus le marché !! ».

Et il donnait à l'auteur de l'article des noms d'animaux.

Goërg et Knosp firent opposition à l'arrêt rendu par défaut, et se présentèrent de nouveau devant la cour criminelle le 23 décembre 1892.

Les débats eurent lieu, et ce fut la confirmation pure et simple du jugement prononcé le 9 novembre, à un mot près. Le 9 novembre en effet, le jugement condamnait à l'insertion dans des journaux français du Tonkin, etc. », alors que le 23 décembre, le jugement disait. « dans tous les journaux français du Tonkin », etc.

À cela près, la situation était inchangée. En marge, la mention suivante : Enregistré à Hanoï le trois janvier 1893, folio 23, case 16. Reçu quatre piastres soixante-neuf cents. (Les enregistrements étaient pour rien à cette époque). Signé : F. Ponsignon, Schaal, Assaud.

Une tuile de ce calibre ne tombe pas sur un journal, sans que la direction et la rédaction, ne réagissent par « des mouvements divers », comme l'on dit à la Chambre.

Goërg, qui possédait quelque argent, et une part dans le matériel d'imprimerie du journal faisait une tête d'enterrement. Knosp, qui ne possédait rien qu'une collection de vieilles sapèques, mettait celle-ci à l'abri.

Gaston, l'imprimeur, ajoutait un cache-nez, à son pardessus, bien que la température oscillât entre trente et trente-cinq degrés.

Moi-même, je me demandais ce que j'étais venu faire dans cette galère, et m'entendis avec notre conseil, M<sup>e</sup> Broutin, pour la création d'un autre journal : *Le Réveil du Tonkin*.

J'étais d'autant mieux renseigné que Queyroul, prévenu par des amis, continuait à me mettre en garde et à me donner des nouvelles.

Dans l'une de ses lettres... « J'avais espéré que Goërg et Broutin se débarrasseraient de cet individu. Quelqu'un arrivé dernièrement, me dit qu'il est en pied plus que jamais. et que Goërg. fait tout ce qu'il veut... », etc., etc.

Dans une autre :

« Nous avons eu lundi dernier répétition générale d'une pièce de mon frère à Déjazet : « Le voyage de Berluron », etc., etc. Et plus loin... « Je compte sur vos bonnes nouvelles. Vous comprenez qu'il faut me soutenir, car, au surplus, on a agi avec moi. d'une singulière façon. J'ai été escamoté. Goërg et Broutin me conservent, il est vrai, une place au journal ! Grand merci ! Il n'y a que de l'argent à perdre et rien à gagner. J'en sais quelque chose. Et ils auront tout le bénéfice de l'imprimerie, que Goërg songeait déjà à monter sur mon dos, dès son entrée au journal, c'est-à-dire dès le 28 septembre, dix jours après mon départ. Recevez-vous bien toutes mes lettres ? Je vous ai écrit par tous les courriers français, et par quelques courriers anglais. J'ai eu peur, un moment, que Knosp, ne vous subtilisât mes lettres... », etc., etc.

Dans une autre encore ; ... « J'en ai plein le dos... Ma famille ne veut plus que je retourne au Tonkin... ».

Il vitupérait contre l'un et l'autre, me priant de soutenir ses intérêts, dans l'affaire de l'imprimerie.

Le comble, c'est que Knosp persévérât. Au lieu de participer au rôle d'enseignement, de culture, d'information, ou de formation de l'opinion, qui peut être celui de la Presse, il en était le parasite. D'esprit matérialiste, il ne concevait le journalisme que comme une industrie alimentaire — sans plus.

M. Chavassieux, ayant flairé en lui le métèque, le tenait à distance, et lui avait refusé certains grands travaux — car il était également architecte et entrepreneur. Surtout entreprenant.

Il s'en vengeait, d'une façon répugnante, en faisant paraître en quatrième page du journal une annonce, avec dessin grotesque, au trait-caricature, de la publication

prochaine, d'une feuille satirique : « Le Bossu » ; faisant ainsi allusion à une disgrâce naturelle du résident supérieur.

Or, jamais il n'eut les moyens, ni la possibilité, ni même l'intention, de créer une feuille quelconque. Il voulait « faire marcher » M. Chavassieux, lequel, naturellement, répondit par le mépris. Les discussions devenant quotidiennes entre ces messieurs et moi, un beau matin, j'avisai le procureur de la République que je cessais ma gérance au « Tonkin », et prenais, à la même date la direction et la gérance du « Réveil du Tonkin ».

Après une dernière prise de bec avec Knosp, au sujet de ses articles ; et une altercation avec Goërg au sujet de mes appointements, j'appelai un pousse, y mis ma malle, m'assis dessus, et repartis à la conquête du monde, et tout d'abord d'un logement, un compartiment chinois quelconque.

Toutefois, comme je n'étais pas content, et complètement désargenté, j'envoyais deux amis : M<sup>e</sup> Broutin et Franciosi, greffier-notaire, à Goërg, qui constitua les inspecteurs de la Garde indigène Vincilioni, et Malmanche.

La rencontre eut lieu au champ de courses. Goërg fut blessé et paya.

Ce qui fut pour moi l'occasion d'un diner sardanapalesque à l'Hôtel du Commerce, avec mes témoins, levés de bonne heure, et qui, comme moi, étaient de joyeuse humeur et avaient bon appétit.

Nous bûmes au *Réveil*, qui ne pouvait manquer de tirer à dix mille, dans deux ou trois semaines.

Quelques jours plus tard, un grand maître du barreau, apportait au journal d'opposition « Le Tonkin », un article dont Goërg prit connaissance, qu'il lut, relut, et signa. Nous avons vu qu'il était incapable d'écrire une ligne.

Cet article, très bien rédigé, parfaitement ponctué et imprimé, par hasard sans coquilles, parut en tête du journal, avec un superbe titre, très gros : *Pax*, le 15 avril 1893.

Il disait bien ce qu'il voulait dire, et débutait par une phrase définitive : Demain, le journal « Le Tonkin » aura cessé de paraître... Il continuait par des excuses et des demandes de pardon au Gouvernement ; au fonctionnaire visé dans l'article du 11 octobre 1892 ; au public ; aux magistrats : tchims-tchims, lays, baisements de pieds aux uns et aux autres ; actes de repentir ; *mea culpa* : toute la lyre de la contrition.

L'éloquence, dans l'inconscience et la peur.

Que vouliez-vous que fit le diffamé, en présence de cette nouvelle attitude du journal de l'opposition ?

Du moment que le journal « Le Tonkin » était supprimé, n'y avait-il pas lieu, de se montrer généreux ? Du fait de cette suppression, « La Correspondance tonkinoise » devenait inutile.

Peut-être bien aussi, Goërg avait-il fait remettre quelques lettres personnelles d'excuses supplémentaires ou complémentaires.

Le principal intéressé écrivit qu'il n'entendait pas se prévaloir des condamnations prononcées.

Ainsi finit très originalement le premier grand procès de Presse indochinois.

Goërg s'empressa de disparaître de la circulation, complètement dégoûté de la Presse, de ses pompes et de ses œuvres.

Knosp, qui ne savait où aller en Europe, trouva le moyen de grelotter à Hanoï, obtint la construction d'un hôtel particulier et officiel au Jardin botanique ; puis divers travaux à Huê. Mais décidément, l'air du fleuve Rouge ne lui réussissait pas. Il fut discrètement prié d'aller exercer ses talents sous d'autres cieux.

Raymond d'Auriac était rentré en France avec un passage gratuit, et avait tenu à me laisser la correspondance au Tonkin, du « Siam Free Press », journal qui payait largement et régulièrement chaque article.

Le matériel de l'imprimerie donna lieu à un procès entre Queyroul, Goërg et Gaston.

Ce dernier mourut quelques jours plus tard, près de sa petite lampe à opium.

Puis les années passèrent, amenant avec elles d'autres pittoresques histoires de Presse.

Voici l'essentiel des renseignements donnés dans « l'Annuaire de la Presse des Colonies Françaises » (1893) sous la rubrique :

### JOURNAUX RÉCEMMENT DISPARUS

« Le Tonkin » a eu, en mai 1892, quelques démêlés avec l'administration française ; la « Correspondance tonkinoise » les relate en ces termes :

M. Baille, le résident d'Haïphong, a couvé et lancé un journal d'opposition, « Le Tonkin », qu'il a trouvé très intéressant lorsqu'il attaquait des personnes qui n'avaient pas le don de lui plaire.

En voyant le succès de ses attaques, « Le Tonkin », mis en goût, a pris alors à partie M. de Lanessan lui-même et ses créatures et il a dévoilé certaines petites intrigues qui montrent la faiblesse morale de l'entourage du gouverneur. « Le Tonkin » est devenu bien gênant, et pour le réduire au silence on n'a rien trouvé de mieux que d'imiter ce que faisait jadis l'Empire.

On a gagné l'imprimeur de ladite feuille, qui, au mépris d'un traité signé par lui, et par lui trop agressifs, a refusé de faire paraître le journal.

Son directeur s'est alors adressé à un Chinois qui possède une imprimerie ; mais celui-ci a reçu la visite du commissaire de police, qui lui a défendu d'imprimer « Le Tonkin », d'ordre du résident maire, « sous peine de trois ans de prison et d'expulsion ».

Le piquant de la chose, c'est que « Le Tonkin » continue à paraître, imprimé à la brosse par ses rédacteurs, en attendant qu'ils fassent venir un matériel d'imprimerie de Hong-kong.

Naturellement, « Le Tonkin » bénéficie de ces mesures violentes ; on s'arrache cette petite feuille, comme jadis « La Lanterne » de Rochefort, et vous pouvez être certain que c'est M. de Lanessan qui payera les pots cassés...

M. Queyroul quitta la Colonie, pour venir en France acheter un matériel d'imprimerie.

Il confia « Le Tonkin » à MM. V. Goërg et H. Knosp.

Pendant son absence, une polémique engagée par son journal, contre l'ingénieur-conseil du Protectorat <sup>8</sup>, valut au « Tonkin » une condamnation des plus sévères, qui équivalait à la suppression du journal, par mesure administrative ».

### CORRESPONDANCE TONKINOISE

À la date du 7 août 1891 avait été créée à Hanoï une « Correspondance » destinée à faire connaître aux journaux de France, d'une manière exacte et impartiale, les événements du Tonkin.

Mais dès le mois de septembre, les promoteurs de cette correspondance, reconnurent qu'il était impossible d'imprimer dans la colonie une feuille relatant « impartialement » les événements : la Presse n'est pas libre au Tonkin. Force leur fut de se décharger, sur l'Association de la Presse coloniale, du soin d'éviter cette « correspondance », qui parut pendant près d'un an, régulièrement chaque quinzaine, à l'arrivée du courrier français des mers de Chine.

---

<sup>8</sup> André Louis Lion (Paris, 1858-Paris, 1939) : polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur du 14 août 1900.

Son tirage, était de mille exemplaires ; elle était adressée aux journaux de province, et à quelques journaux de l'étranger.

Dès que la publication de cette « correspondance » fut suspendue, la tentative fut reprise au Tonkin, cette fois par l'entourage du gouverneur général ; cette « Correspondance tonkinoise » seconde manière ne vécut que quelques semaines.

\*  
\*   \*   \*

Ces explications demandent quelques commentaires. En ce qui concerne « Le Tonkin », M. Baille, ancien journaliste et résident maire de Haiphong, n'avait ni « couvé, ni lancé un journal d'opposition ». C'était un ami du journal, comme tant d'autres, comme de Pouvoirville qui demandait à Queyroul de prendre sa défense, uniquement parce qu'ils voyaient dans la nouvelle feuille un organe honnête et indépendant. Celui-ci, ne devint « d'opposition » que par suite des circonstances, et parce qu'il dévoilait des intrigues et des combinaisons politiques et financières.

La faiblesse de Queyroul et de Goërg, à l'égard de Knosp, fut la cause de tout le mal.

Un fait montrera le caractère de Queyroul. Une Société de Charbonnages du Tonkin, désirant avoir un organe de défense à sa disposition, offrit — alors que le fondateur du journal était sans le sou — une somme de cinq mille piastres pour contrôler la nouvelle feuille. Queyroul refusa, « uniquement pour conserver son indépendance ».

En ce qui concerne « La Correspondance tonkinoise », on voit, par les dates : née en août 1891 et morte en septembre 1891, que cette « correspondance », ne fut qu'une tentative. Elle fut reprise, à Paris, moyennant finances, où l'on se contentait, à l'arrivée du courrier français des mers de Chine, de maquiller les nouvelles, et de n'en citer que les parties favorables. L'entourage du gouverneur général la supprima à M. Vivien, pour deux raisons ; la première est qu'il croyait pouvoir mieux faire, en l'envoyant du Tonkin ; la seconde, parce qu'il pensait le faire à meilleur marché.

On a vu comment, grâce à la dextérité d'un *bécon*, les savantes combinaisons officielles finirent en eau de boudin.

\*  
\*   \*   \*

Après la vie fiévreuse au « Tonkin ». la vie calme du « Réveil » me parut délicieuse.

Il y avait là une sainte femme, M<sup>me</sup> Broutin, veuve du colonel et mère de l'avocat, qui non seulement, ne voyait pas le mal, mais ne le soupçonnait même pas ; toute occupée du bien-être de son fils, de la parfaite tenue de son intérieur, du souvenir de son mari, et de la Réunion, son pays natal.

C'était la saine et reconfortante vie familiale d'antan.

Mais si « Le Réveil », républicain indépendant, n'avait pas d'ennemis, il n'avait que peu d'abonnés, et manquait d'argent et de correspondants sérieux. Broutin lui-même le créateur, s'en remettait entièrement à moi pour la rédaction, les corrections, la correspondance, les informations, la cuisine et les abonnements.

C'était beaucoup pour un seul homme. Quand je dis que nous n'avions plus d'ennemis, j'exagère. Nous en avons un : un compatriote de Broutin, de la Réunion, comme lui.

Il était abonné et retournait chaque numéro du journal par la Poste, avec toutes les r des quatre pages, barrées à la règle, bien parallèlement. C'était un travail de patience que seul pouvait réaliser un fonctionnaire pendant ses heures de bureau ; mais il y parvenait très bien, et ne laissait pas une r dans le texte.

Nous recevions ainsi, notre propre « Eveil journal républicain avec ses télégrammes et son programme d'intérêts coloniaux », etc. ,

Nous mimes plusieurs semaines à découvrir ce phénomène d'adversaire, un M. B qui fut tué peu après, rue Harmand, d'un coup de revolver, tiré par une dame, dont il avait violé le domicile. Elle fut acquittée, d'ailleurs.

Peut-être, ce M. B. aurait-il pu occuper le peu de jours qui lui restaient à vivre plus utilement. Toutefois, si sa plaisanterie était bête, elle n'était pas bien méchante.

Plus instruit, par l'expérience acquise au « Tonkin » et au « Réveil », je doutais devenir multimillionnaire en pondant de la copie.

Un jour, à Do-son, je rencontrai par hasard M. A. R. Marty, qui, au cours d'une conversation, m'offrit un emploi, dans l'une de ses entreprises.

Je saisis immédiatement l'occasion, et, le lendemain, j'annonçais simplement dans le journal, que l'indépendance était une très belle chose, mais ne nourrissait pas toujours son homme ; qu'en conséquence, le « Réveil » cessait de paraître.

Pour les abonnements versés, je réglais avec chacun, individuellement.

Deux autres journaux haïphonnais : « L'Écho du Tonkin », de Layrisse ; et « La Gazette d'Haïphong » d'Estève, finirent plus misérablement, puisque Layrisse fut assassiné, dans l'île aux Cerfs, où il avait créé, pour vivre, une exploitation de fours à chaux ; et qu'Estève mourut obscurément, de misère physiologique.

Mais on revient toujours à ses premières amours, dit la chanson. Je devais quelques mois plus tard, collaborer très activement à « L'Avenir du Tonkin », de Chesnay et de Boisadam ; puis au « Courrier d'Haïphong », à divers journaux de France et à trois ou quatre autres journaux locaux, disparus depuis longtemps. Collaborations toutes émaillées d'aventures délicates, cocasses ou amusantes, complètement insoupçonnées du lecteur.

---

NOUVELLES & RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1891)

On nous annonce à Haïphong l'apparition d'un nouveau journal qui serait édité par l'imprimerie Crébessac et prendrait pour titre la *Cadouille*.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

---

DÉSASTRE AU TONKIN  
(*L'Intransigeant*, 28 mars 1892)

L'affaire de Yen-Lang. — Un poste surpris. — Soixante-quinze hommes tués.— 85.000 cartouches aux mains des pirates. — Les mensonges de Lanessan.

Nous avons publié, il y a quelques jours, le récit de la malheureuse affaire de Yen-Lang, dans laquelle le capitaine Pouligo a trouvé la mort.

L'affaire est beaucoup plus grave qu'on l'avait annoncé en premier lieu ; mais la médisance Lanessan, craignant que la nouvelle n'eût un grand retentissement en France, avait eu le soin d'en atténuer l'effet en publiant un récit inexact, dans lequel il avait même l'impudence de rejeter la responsabilité de l'événement sur l'infortuné officier victime d'une trahison.

On jugera d'ailleurs de la gravité des faits par le récit que nous empruntons à notre confrère le *Tonkin* :

Le poste surpris

Dans la nuit de vendredi à samedi, 5 février, dit notre confrère, 250 pirates conduits par Doc-ngu se sont introduits dans le poste de Yen-lang. Il était huit heures du soir. Les tirailleurs dormaient. Les Européens achevaient de dîner. La surprise a été complète. On n'a pas eu le temps de sauter sur les armes. Le poste a été envahi, les fusils pris, le capitaine tué, avant que personne ait eu le temps de se reconnaître.

Il y avait, paraît-il, 80 tirailleurs et une centaine de fusils dans le poste, sans compter les Européens. La compagnie, outre ses 120 cartouches par homme, avait six cartouches de réserve et venait de recevoir ses cartouches de tir.

De tout cela, il reste deux sous-officiers blessés et 22 hommes. Il a été pris 84 fusils et un minimum de 25.000 cartouches. Le capitaine Pouligo, quatre sous-officiers européens et 66 tirailleurs ont été tués, blessés ou ont pris la fuite. Le poste a été incendié, les magasins pillés, l'argent enlevé.

De Yen-Lang, il ne reste plus pierre sur pierre.

M. de Lanessan insulteur des morts

Parlant des accusations portées par M. de Lanessan contre l'infortuné capitaine Pouligo, notre confrère s'exprime ainsi :

Ce n'est pas sans une indignation profonde que nous avons vu le gouvernement accuser, pour masquer sa politique maladroite, et de la façon la plus dure, un officier victime d'une de ces surprises qui sont de bonne guerre. Jusqu'ici, le gouvernement n'a eu, en fait de renseignements, que des renseignements sans valeur, et c'est d'après eux qu'il a livré au public cette note qu'on a pu lire avant-hier, à la deuxième page du

journal, sous la rubrique Yen-lang. Il est vraiment honteux de voir ainsi attaquer un officier dont les états de services au Tonkin sont des plus brillants.

Officier plein d'avenir, capitaine depuis deux ans, à l'âge de vingt-sept ans, Pouligo avait gagné son grade de lieutenant en 1883, à l'attaque du fort de Phu-xa, devant Son-tay, où il fut blessé à la tête, le 24 décembre.

Il fut mis à l'ordre du jour pour sa brillante conduite dans cette affaire par l'amiral Courbet qui en faisait grand cas.

Depuis cette époque, Pouligo ne cessa de se faire remarquer de ses chefs, partout où il passait, par sa valeur et ses qualités qui en faisaient un officier des plus distingués. Et c'est cet officier si vaillant que, pour dissimuler ses fautes, le gouvernement accuse de *jeter une note triste au milieu des succès qui n'ont cessé depuis plusieurs mois, etc.*

De quels succès veut-il parler ?

De la triste affaire de Than-maï, où deux braves officiers, le capitaine Lemoine et le lieutenant Esterhazy, ont trouvé la mort, et où il y a eu vingt-cinq hommes hors de combat ? De celle de Dong-Tiao ? De celle de Huong-son et de tant d'autres ténébreuses affaires qu'il ne veut pas avouer ?

.....  
Il faut avoir affaire à un gouverneur comme celui que nous avons pour voir manquer de respect aux morts, aux morts tombés à l'ennemi !

Cela ne s'était pas encore vu au Tonkin !

---

NOUVELLES COLONIALES  
INDO-CHINE  
(*La Politique coloniale*, 13 avril 1892)

La liberté de la Presse au Tonkin

Si la presse joue un grand rôle dans les préoccupations du gouverneur général, s'il comprend largement la nécessité d'imposer à son budget les sacrifices que comporte le concours de journaux officieux et dévoués, il m'a pas un respect égal pour les journaux qui lui font de l'opposition. Pour ces derniers, c'est la mort sans phrases. Témoin l'aventure de notre confrère le *Tonkin*.

On a commencé par agir sur l'imprimeur avec lequel il avait un contrat et qui a refusé de tenir son engagement. S'étant adressé à un imprimeur chinois, M. Queyroul, directeur du Tonkin, s'est trouvé en présence d'une interdiction administrative prononcée par M. Baille, résident d'Haïphong, et après laquelle il n'a plus eu que la ressource de tirer lui-même son journal à la brosse.

C'est l'arbitraire dans toute sa beauté. Tous nos vœux de succès à notre vaillant confrère dans la lutte qu'il entreprend contre les procédés que nous n'avons pas besoin de qualifier.

---

NOUVELLES DES COLONIES  
INDO-CHINE  
(*La Politique coloniale*, 18 mai 1892)

Le mercredi 30 mars est venu devant le tribunal d'Haïphong l'action intentée par M. Queyroul, directeur du *Tonkin*, à son imprimeur, M. Crébessac.

M<sup>e</sup> Devaux plaidait pour Crébessac, M<sup>e</sup> Broutin pour notre confrère.

L'affaire a été remise à aquitaine.

---

NOUVELLES DES COLONIES  
INDO-CHINE  
(*La Politique coloniale*, 25 mai 1892)

Le tribunal d'Haïphong, dans son audience du mercredi 13 avril, a prononcé le jugement suivant dans l'affaire intentée par notre confrère M. Queyroul, directeur du Tonkin, à son imprimeur M. Crébessac.

M. Crébessac a été condamné à 250 piastres de dommages-intérêts.

M. Queyroul va faire appel de ce jugement à Saïgon, trouvant la condamnation trop légère.

---

LETTRE DU TONKIN  
(*La Politique coloniale*, 8 juin 1892)

Notre confrère le *Tonkin*, qui soutient courageusement la lutte contre l'administration de M. de Lanessan, malgré les procédés odieux employés pour le faire disparaître, vient de gagner un premier procès contre l'imprimeur Crébessac qui a refusé, malgré les engagements pris, de continuer à éditer le journal.

Une nouvelle instance est en cours contre l'arrêté de M. Baille, résident à Haïphong, qui a interdit aux imprimeurs chinois de prêter le concours de leur presse au journal français.

---

HANOÏ  
(*La Politique coloniale*, 22 juin 1892)

Notre confrère le *Tonkin* a repris avant-hier, sa publication journalière, interrompue par les événements que l'on sait.

---

HANOÏ  
(*La Politique coloniale*, 13 décembre 1892)

Une session spéciale de la Cour criminelle, présidée par M. Ducos, président de chambre à la cour d'appel de Saïgon, devait se tenir le 9 novembre à Hanoï. M. Mondot, avocat général, y soutiendra l'accusation dans le procès en diffamation intenté par le ministère public contre M. Goërg, directeur-gérant du *Tonkin*, et M. Knosp, rédacteur en chef, sur la plainte de M. Lion, ingénieur-conseil du gouvernement général.

Haïphong

Dans son audience du 28 octobre 1892, le tribunal correctionnel a prononcé son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. de Cuers de Cogolin, directeur du *Courrier d'Haïphong*, à M. J. Goërg, directeur-gérant du *Tonkin*.

M. J. Goërg a été condamné à 500 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans tous les journaux du Tonkin, et à 1 fr. de dommages intérêts envers la partie civile.

---

INDO-CHINE  
(*La Politique coloniale*, 17 décembre 1892)

La cour d'assises d'Hanoï a jugé, le 9 novembre dernier, un procès en diffamation intenté par le ministère public, sur la plainte de M. Lion, ingénieur conseil du protectorat, au journal le *Tonkin*.

Ce journal avait reproduit, en les prenant à son compte, les accusations formulées par M. le marquis de Morès, collaborateur de M. Drumont, contre M. Lion au cours du procès relatif au duel dans lequel le capitaine Meyer a trouvé la mort.

M. de Morès avait formellement accusé M. Lion d'avoir émis un avis défavorable à sa demande de concession de chemin de fer, parce qu'il avait refusé à ce fonctionnaire un pot-de-vin de 25.000 fr. réclamé par lui pour prix d'un rapport favorable.

MM. Goërg et Knosp, rédacteurs de ce journal, ont été condamnés par défaut chacun à trois mois de prison, trois mille francs d'amende, vingt mille francs de dommages et intérêts et à l'insertion de l'arrêt dans les journaux d'Hanoï, d'Haïphong et de Saïgon et dans cinq journaux de France.

---

DIFFAMATION

---

DEVANT LA COUR CRIMINELLE D'HANOÏ  
(*Le Matin*, 19 décembre 1892)

Un écho du procès Morès — Accusation portée  
contre un fonctionnaire public — Les débats —  
Condamnation du journal le « Tonkin ».

Hanoï, 11 novembre. — *D'un correspondant*. Au cours des débats qui se sont déroulés devant les assises de la Seine dans l'affaire du duel Mayer-Morès, l'accusé, racontant les épisodes de son voyage au Tonkin, avait affirmé que l'insuccès de ses entreprises n'avait d'autre cause que son refus de satisfaire aux exigences coupables d'un de nos fonctionnaires en Indo-Chine, « l'ingénieur juif Lion. »

La presse de notre colonie se compose de l'*Avenir du Tonkin*, de l'*Indépendance tonkinoise*, du *Courrier d'Haïphong* et du *Tonkin*.

Ce dernier journal est l'organe de l'opposition systématique au gouvernement de la République française.

Aussi, dès que le compte rendu du procès du marquis de Morès fut parvenu dans notre colonie, MM. Queyroul et Goërg, directeurs politiques du journal le *Tonkin*, firent paraître, sous ta signature de M. Knosp, leur rédacteur en chef, un article sensationnel intitulé «Le coup du lapin ». Cette prose extrême-orientale est trop spéciale pour être résumée. L'article commence ainsi :

Un morceau de littérature.

« Ah ! ce que l'on s'est arraché les journaux arrivés par le dernier courrier ! Ce n'est rien que de le dire ! D'ici on croyait déjà entendre le dernier râle, le renâclement final du Mulard de l'Épopée, de Lion l'introducteur, provoqué par le magistral coup de pouce, qu'en pleine cour d'assises à Paris, venait de lui donner M. de Morès au cours de son interrogatoire. »

Après cet exorde, le *Tonkin* reproduisait, d'après le *Figaro*, cet extrait des débats de la cour d'assises de la Seine.

D. — Vous êtes allé au Tonkin, où vous avez sollicité une concession du gouvernement ?

Le marquis de Morès. — J'avais entrepris d'établir le long de la frontière de Chine des débouchés commerciaux. M. Richaud, alors gouverneur de l'Indo-Chine, était décidé à m'octroyer une concession. « Non, lui dis-je. Si vous prenez cette détermination sur vous, on dira que je vous ai payé ; constituez une commission. »

D. — Vous n'avez pu l'obtenir faute d'avoir pu donner caution ?

Le marquis de Morès. — Ce n'est pas la caution qui m'a fait défaut, mais, dans cette commission, il y avait un ingénieur juif nommé Lion, qui m'a signifié que ma demande resterait en souffrance tant que je ne lui aurais pas versé un pot-de-vin de 25.000 fr. (sic).

L'article du *Tonkin* ajoute, après cette citation : « *Si ce n'est pas vrai*, que M. de Lanessan se prive immédiatement d'un homme sur lequel planent des soupçons de vénalité ; si c'est vrai, qu'on se contente de lui flanquer la botte au derrière, en lui disant d'aller se faire pendre ailleurs ; on fusille journellement dans la brousse des gens qui en ont bien moins fait. Que de fois n'avons-nous reproché à M. de Lanessan son entourage ; il faut aujourd'hui que la malhonnêteté s'en mêle et que, de la métropole, on vienne jeter l'opprobre sur son administration. »

#### Citation à comparaître.

Sur la plainte de M. Lion, ingénieur des ponts et chaussées, conseil du gouvernement général de l'Indo-Chine, et à la requête de M. le procureur de la République près la cour criminelle du Tonkin, le sieur Knosp, auteur de cet article, et M. Goërg, directeur du journal le *Tonkin*, furent cités à comparaître le 9 novembre 1892 devant la cour criminelle d'Hanoï, constituée en session extraordinaire, sous la présidence de M. Ducos (de la cour de Saïgon), par arrêté de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 30 octobre 1892.

Aux termes de la citation, les sieurs Goërg et Knosp étaient accusés d'avoir, le 11 octobre, à Haïphong, dans le journal le *Tonkin*, allégué que M. Lion, ingénieur du protectorat, à l'occasion d'un acte relatif à l'exercice du mandat public qu'il remplissait, avait cherché à se faire remettre par le marquis de Morès une somme de 25.000 francs à titre de pot-de-vin d'avoir, dans le même journal, employé des expressions injurieuses à l'égard de M. Lion en plaçant l'article incriminé sous la rubrique « le Coup du lapin », en parlant de combinaisons véreuses, ajoutant qu'on fusille journellement dans la brousse des gens qui en ont bien moins fait, etc. Délits prévus et punis par les articles 29, 30, 31, 33, 23, 42 et 43 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

#### Incident d'audience.

Aussitôt après l'interrogatoire des accusés, leur avocat, M<sup>e</sup> Sintas, a déposé et développé des conclusions tendant à ce qu'il plut à la cour de déclarer irrégulière et illégale la formation de la cour criminelle de Hanoï en session extraordinaire, d'annuler également l'arrêté de M. le gouverneur général du 21 octobre 1893, ordonnant sa réunion.

Le moyen de défense soulevé par les accusés n'avait qu'un but : faire couvrir leurs délits par la prescription de trois mois prévue par la loi sur la presse. L'article incriminé étant du 11 octobre 1892, ils espéraient obtenir, sinon par la Cour d'Hanoï, tout au moins par la cour de cassation, l'annulation de la procédure initiale et revenir ainsi devant la cour de renvoi, alors que, grâce aux délais et aux distances, la prescription serait acquise depuis longtemps. Conformément aux conclusions de M. l'avocat général Mondat et à la plaidoirie de M<sup>e</sup> Devaux, avocat de M. Lion, qui s'était porté partie civile,

la cour criminelle a rendu un premier arrêt sur l'exception de nullité soulevée par les accusés, déclarant la procédure régulière et ordonnant qu'il fût passé outre aux débats.

Dès que cet arrêt fut prononcé, M<sup>e</sup> Sintas, au nom de ses clients, déclara qu'ils ne voulaient pas répondre au fond et qu'ils faisaient défaut ; aussitôt MM. Goërg et Knosp se levèrent et quittèrent la salle d'audience.

La cour rendit alors un arrêt déclarant qu'il serait procédé contre les accusés par défaut sans l'assistance des assesseurs, comme cela se passe en France par contumace, sans l'assistance des jurés.

#### Audition des témoins.

Ces incidents de procédure ainsi réglés, il fut procédé à l'audition des témoins.

M. Chavassieux, résident supérieur au Tonkin, déclare que M. Lion n'avait fait aucune objection aux propositions de M. de Morès. Ce qui les a fait rejeter par la commission, ce sont exclusivement les demandes exagérées de terrains formulées par M. de Morès. M. Chavassieux déclare n'avoir eu avec le marquis que des relations courtoises, même affectueuses, et qu'il avait été convaincu qu'à cette date, M. de Morès était animé des mêmes sentiments à l'égard de M. Lion.

M. Guillaumat, trésorier payeur, affirme que la concession demandée par le marquis de Morès ne dépendait que de la commission dont le témoin faisait partie avec le commandant Le Bourgeois, M. Depincé, M. le commandant de la Bastide et M. Lion.

Chacun de ces membres était absolument libre et jamais M. Guillaumat n'a entendu parler d'aucune pression exercée par qui que ce soit sur la commission.

M. de Morès ayant exigé que la délivrance des terrains fût préalable à tout travail, la commission, à l'unanimité, s'opposa à ces prétentions inadmissibles ; à la dernière séance de la commission, M. le commandant Le Bourgeois déclara à M. de Morès qu'il faisait perdre le temps de la commission par ses exigences excessives et ses promesses chimériques, et les choses en restèrent là.

M. Sallenave, directeur des travaux publics, déclare que l'accusation portée contre M. Lion est une infâme calomnie ; en effet, lorsque le marquis de Morès a été convoqué par le comité des travaux publics pour discuter son projet de chemins de fer, le pétitionnaire a déclaré qu'il abandonnait la partie, n'ayant pu réunir les capitaux nécessaires.

#### Le réquisitoire.

À la suite de l'audition des témoins, M. l'avocat général Mondat prend la parole ; il s'attache à établir que les projets du marquis de Morès n'ont échoué que par son impuissance à réaliser un capital ; il établit qu'aucune étude sérieuse n'avait été faite et que jamais avant le procès du duel Morès-Mayer, le marquis n'avait pensé à imputer son échec à M. l'ingénieur Lion. L'organe du ministère public termine ainsi son réquisitoire :

Un examen minutieux des numéros du journal le *Tonkin* m'a donné cette conviction qu'il n'a rien respecté, ni les choses les plus sérieuses, ni les hommes les plus honorables ; si donc vous voulez que les fonctionnaires soient protégés, que le prestige de la France qu'ils représentent le soit aussi, frappez avec sévérité ces trafiquants de la calomnie, qui obéissant à je ne sais quels odieux mobiles, viennent salir les personnes que, dans l'intérêt de la patrie, nous devons conserver dans l'intégrité de leur honneur.

#### L'arrêt.

Après avoir entendu M<sup>e</sup> Devaux, avocat de M. l'ingénieur Lion, qui a soutenu la demande en dommages-intérêts de son client, la cour a rendu un arrêt condamnant MM. Goërg et Knosp chacun à trois mois de prison, 3.000 francs d'amende, et solidairement en 20.000 francs de dommages-intérêts. La cour ordonne en outre

l'insertion de son arrêt dans tous les journaux de l'Indo-Chine et dans cinq journaux de Paris aux frais des condamnés.

---

CORRESPONDANCE  
(*Le Matin*, 22 décembre 1892)

Asnières, le 20 décembre 1892,

À MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MATIN ».

Monsieur et cher confrère. — Ce n'est qu'aujourd'hui seulement, et à la suite de la lecture de la lettre de M. de Morès parue dans la *Libre Parole* de ce matin, que j'ai pris connaissance du compte rendu des débats qui se sont déroulés, le 9 novembre dernier, devant la cour criminelle d'Hanoï, réunie *pour la circonstance* en session extraordinaire, que vous avez publié dans votre numéro d'hier.

Permettez-moi, Monsieur, de relever une inexactitude et une omission dans le récit de votre correspondant, qui écrit :

« Aussi, dès que le compte rendu du procès du marquis de Morès fut parvenu dans notre colonie, MM. Queyroul et Goërg, directeurs politiques du journal le *Tonkin*, firent paraître sous la signature de M. Knosp, leur rédacteur en chef, un article sensationnel intitulé *Le Coup du lapin*. »

Votre correspondant me paraît fort mal renseigné. Au *Tonkin*, Monsieur, chacun paie de sa plume et, aussi bien mon co-directeur, M. Goërg, que moi-même, j'ai l'honneur de vous prier de croire que nous n'avons jamais eu besoin de personne pour écrire et signer nos articles, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs la collection entière de notre journal.

Ledit correspondant a, en outre, omis d'ajouter, détail important, que MM. Goërg et Knosp se sont laissés juger par défaut, ce qui indique, de leur part, une énergique protestation contre l'arrêté fantaisiste pris par le gouverneur général à l'effet de convoquer la cour criminelle plus d'un mois avant l'époque ordinaire, et, qu'après l'arrêt, ils se sont immédiatement pourvus en cassation. Il importe donc, avant de chanter victoire, d'attendre l'arrêt de la cour suprême. Cet arrêt nous ménagera, je crois, quelques surprises. Attendons.

Quant à MM. de Lanessan, Lion et Devaux, j'espère aussi les rencontrer, comme M. de Morès, mais certainement bien avant lui, et sur la terre tonkinoise.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien publier cette lettre rectificative dans votre prochain numéro et d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Gabriel Queyroul,  
directeur du journal le *Tonkin*,  
3, rue de Nanterre, Asnières.

---

LES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE COLONIALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> avril 1893)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ecole\\_coloniale-EFOM.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Ecole_coloniale-EFOM.pdf)

Notre confrère du *Tonkin* s'élève, dans l'un de ses derniers articles, contre les frais aussi considérables qu'inutiles qu'entraîne, pour notre colonie, l'entretien de quelques jeunes Annamites que nous nous sommes mis en tête d'éduquer et de parisianiser.

.....

M. Knosp fait observer avec beaucoup de bon sens, le piètre résultat que nous tirons de ces déplacements et estime, comme nous, que le collège des interprètes d'Hanoï donnerait des résultats supérieurs à ceux, qu'avec beaucoup de frais, nous tirons des expatriations actuelles.

.....

---

LETTRE DE PARIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893)

Paris, le 24 février 1893.

L'affaire Lion contre Goërg et Knosp.

Le jugement prononcé le 9 novembre dernier par la Cour criminelle du Tonkin, ou pour parler plus justement, les poursuites intentées par M. Lion contre quelques imprudents écrivains d'Haiphong, ont causé quelque étonnement en France.

Aussi, s'intéressait-on à l'arrêt qu'à la suite de l'opposition formée par MM. Goërg et Knosp, la Cour criminelle avait à rendre dans sa session ordinaire.

On pensait généralement que l'affaire serait renvoyée à une autre session, soit pour permettre l'audition de M. de Morès, soit sous le prétexte de cette audition.

La Cour en a décidé autrement : elle a rejeté les conclusions prises par l'avocat des prévenus et a décidé qu'il serait passé outre aux débats. MM. Goërg et Knosp ont été condamnés avec une excessive sévérité, et les considérant du jugement sont d'une dureté qui surprend.

Je n'ai pas à discuter avec les magistrats la raison de leurs décisions, je n'ai pas à prendre ici la défense d'inexpérimentés confrères, trop prompts à l'attaque, je n'ai pas à me demander si « rien ne saurait justifier les attaques dont M. Lion a été l'objet » ; néanmoins, je dois dire que l'arrêt de décembre dernier me semble malheureux.

Malheureux, parce que le fond de cette affaire est une querelle entre M. de Morès et M. Lion : frapper des tiers à l'occasion de ces démêlés est une mesure étrange, qui ne clôt pas le débat, qui l'aggrave peut-être.

M. de Morès, en effet, croit qu'il ne peut pas laisser condamner des hommes dont le seul tort est quelque imprudence, sans que lui parle et rappelle que l'attaque vient de lui.

Devant des témoins qui pourront, s'ils le jugent utile, rapporter ses accusations, M. de Morès a déclaré qu'il était prêt à répéter, à expliquer, à prouver devant toutes les juridictions les faits qu'il reproche M. Lion.

Je ne veux pas les indiquer ici. Quelque réserve que nous puissions apporter à notre récit, nous paraîtrions des accusateurs ou des agents de l'accusation. Si nous pensons qu'il soit utile à la cause coloniale de parler de certaines turpitudes et de démasquer certaines personnalités, nous n'hésiterions pas à le faire : mais nous n'agirions qu'à bon escient, sûr de nos preuves, et prêt à les soutenir devant la cour.

Quant à l'affaire du Tonkin, que la querelle se vide entre M. de Morès et M. Lion : nous ne pouvons qu'en suivre les phases : nous ne croyons pas, sans nous départir de l'attitude qui nous convient, devoir reproduire aujourd'hui, le récit de M. de Morès. Le dossier est arrivé à Paris : il va être soumis à la Cour de cassation.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1893)

Le *Tonkin* annonce que M. Goërg, précédemment fondé de pouvoirs de M. G. Queyroul, directeur politique de ce journal, en devient le propriétaire.

---

PAX  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1893)

C'est vous ce titre de style lapidaire que le *Tonkin* vient de passer dans le néant, assassiné par son chef, après l'évolution la plus extraordinairement extravagante que les annales de la Presse aient jamais enregistrée.

Hanoï et Haïphong ont été plongés dans la stupeur à la lecture de ce factum imprévu, incohérent et plat, signé du nom d'un ancien officier ayant eu des héros, dit-on, parmi ses ancêtres, et possédant encore sur la poitrine une croix, qu'il a dû sans doute quitter, pour signer cette honteuse palinodie.

Quel aplatissement ! Quelle épouvantable dégringolade !.. Quelle fin lamentable !.. Quelle misère !

Les oreilles de M. Goërg ont dû singulièrement lui tinter depuis dimanche, car le concert est unanime et aucune voix ne s'est élevée, même parmi les gens les plus attachés au Gouverneur, non pour prendre sa défense, mais pour solliciter simplement l'indulgence que l'on solliciterait pour un malade ou un inconscient !

Ah ! la volte-face est aussi rapide que complète, et M. Lion doit se réjouir de son succès, car jamais, jamais entendez-vous bien, on n'a aussi complètement réussi à amener un homme à se vautrer dans l'ornière avec autant de délices et de complaisance.

Léo Taxil doit être satisfait à cette heure : il y a plus fort que lui. Il existe maintenant une conversion plus soudaine, plus extraordinaire que la sienne, et le baiser que le nonce du pape apposa sur les lèvres de cet insulteur de Dieu est surpassé par l'accolade de l'ingénieur-conseil du Protectorat à ce journaliste d'occasion que, tous, nous répudions avec dégoût !

Et cet homme, cet ancien officier passé dans la milice, puis improvisé plus tard directeur de journal, cet officier qu'aucun de ses frères d'armes ne voudra saluer maintenant, a l'audace de déclarer aujourd'hui que M. de Morès l'a trompé, puisqu'il avait cru en sa parole et en sa sincérité.

Quelle pitié !... C'est en vain que l'on cherche le but de cette écœurant palinodie, de cet écrasement volontaire de toute dignité !

Que peut donc espérer M. Goërg de cette soumission, consentie au moment même où la cour de cassation s'appêtait à casser l'arrêt de la cour d'Hanoï, qui, au point de vue juridique, ne tenait pas debout ?

A-t-il cru mettre un terme à la campagne commencée, et n'a-t-il donc pas compris que sa platitude et ses nouvelles accusations allaient, fatalement, remettre sur la sellette le fonctionnaire aux pieds duquel il venait de se prosterner.

A-t-il pu croire un seul instant qu'outragé comme il l'a été par lui, M. de Morès ne relèverait pas le gant et s'arrêterait dans une voie où lui, l'accusateur, était le seul épargné ?

Ce serait une étrange aberration, et les conseillers qui n'ont envisagé que l'effondrement moral de cet homme et qui se sont méchamment complu à faire boire le calice jusqu'à la lie à cet inconscient, pourront bientôt se repentir de leur irréflexion et de leur maladresse.

Tomber ainsi ! S'avilir au point d'être méprisé de ceux au profit desquels auxquels votre ignominie a été consentie !..

Quelle honte !.. Quel dégoût ! Ça ! une rétractation!.. Ça un chemin de Damas !.. Ça un repentir ?

Allons donc !... C'est un marchandage : vous vous êtes livré pour quelques milliers de francs ; pour votre part de responsabilité dans les réparations civiles encourues dans votre procès : vous avez sauvé la bourse au détriment d'une chose que vous n'avez jamais connue : l'honneur.

Et, après avoir laissé votre dignité, sur laquelle ont piétiné les journaux auxquels vous vous êtes rallié, en publiant dans toute sa longueur votre prose écœurante, vous avez, vous, journal d'opposition, passer la clientèle qui croyait en votre loyauté à un journal inféodé à la politique du gouverneur.

Oui !... c'est vous-même qui nous contez cela, c'est vous qui l'écrivez et qui, en homme toujours soucieux de sauver la caisse, vous faites écrire les conditions du marché par celui sur lequel vous allez aujourd'hui reprendre votre vomissement.

Tout cet abaissement sera inutile. Vous avez, en signant votre désistement en cassation, opéré le sauvetage de quelques gros sous, mais il vous reste ce que ni le tribunal, ni le Gouverneur général ne peuvent vous enlever : vos trois mois de prison.

Il eut été bien désirable, Monsieur, que vous vous souveniez, avant de tomber si bas, que pendant vingt ans, vous aviez eu l'honneur de porter l'uniforme, et que vous faisiez partie d'un corps où, moins que dans tout autre, de pareilles défaillances sont pardonnées.

Le public est aujourd'hui votre juge. Il ne tapera pas à votre caisse, celui-là, mais il vous châtiara plus durement que ne pourraient le faire les tribunaux, car il est unanime dans son mépris, et je reproduis ici d'une façon sincère ce qu'il ressent.

Vous êtes, m'affirme-t-on, le petit neveu de Kellermann : si le fait est exact, mettez, à votre inévitable rentrée en France, un voile sur le portrait du héros du Valmy.

Vous n'avez plus le droit de le regarder.

Ch. C. [Charles Courret]

Voici, pour nos lecteurs de France, les différentes pièces qui composent l'acte de soumission de M. Goërg :

### *PAX !*

Demain, le journal « Le Tonkin » aura cessé de paraître.

Je me suis rendu acquéreur de ce journal pour en arrêter la publication et réparer ainsi, dans la mesure du possible, le mal qu'il aura pu faire à la colonie, en jetant la déconsidération sur la personnalité respectable du Gouverneur général et sur une politique dont je suis obligé de reconnaître les heureux effets et en attaquant, sans motif, un certain nombre de personnalités irréprochables.

Ces attaques, ces polémiques ont été d'une violence toute particulière contre M. Lion, ingénieur-conseil du gouvernement général.

J'ai été trompé, je l'avoue, par l'assurance de M. le marquis de Morès, devant la cour d'assises de la Seine ; car, il me paraissait impossible que des affirmations aussi catégoriques d'un ancien officier, comme moi, qui passait pour un parfait gentilhomme, ne reposassent sur aucune base sérieuse.

Après avoir laissé reproduire son interrogatoire et ses accusations contre M. Lion, après avoir eu le tort de les laisser commenter dans mon journal, quand j'ai été traduit, une première fois, devant la cour criminelle, j'ai écrit à M. de Morès à Paris.

À ce moment, j'étais persuadé que ce dernier, les mains pleines de preuves, viendrait à mon aide et me fournirait les éléments de ma défense.

Nos accusations n'étaient-elles pas les siennes ?

Notre condamnation n'était-elle pas la sienne aussi ?

Mais. M. de Morès ne m'a pas répondu, prétendant n'avoir reçu aucune de mes lettres. Et, il l'aurait fait certainement, s'il avait eu la moindre preuve à me fournir à l'appui des accusations diffamatoires reproduites dans mon journal.

Je venais à peine d'en prendre la direction, par intérim, pendant l'absence de M. Queyroul, son propriétaire, je n'avais, personnellement, aucun motif de haine, contre M. Lion que je n'avais jamais vu auparavant et, à l'exception de quelques individualités que j'ai trop facilement écoutées, personne ne m'en avait dit que du bien.

Quand le procès est revenu devant la cour criminelle, j'ai tenu à affirmer publiquement que je ne connaissais pas M. Lion, que je n'avais aucune raison de lui en vouloir, et que j'avais cru en la parole de M. de Morès et en sa sincérité.

Or, le public peut s'en rendre compte, aujourd'hui, comme moi-même, ces accusations de M. de Morès a portées contre M. Lion, devant la Cour d'assises de la Seine, il serait fort en peine de les prouver.

S'il lui plaît de continuer dans cette voie, il ne me convient plus de l'y suivre et, certain de l'approbation de tous les honnêtes gens, de tous ceux qui connaissent et ont vu M. Lion à l'œuvre, je viens aujourd'hui lui dire : « J'ai été trompé ; ma bonne foi a été surprise ; il n'y a rien de vrai dans ce qui a été publié contre vous. Votre honorabilité est au-dessus de tout soupçon, et je vous exprime spontanément, et sans arrière-pensée d'intérêt, mes sincères regrets d'avoir accusé un honnête homme. »

J. Goërg.

---

Je crois de mon devoir de profiter de la circonstance pour déclarer que je regrette profondément aussi les extrémités dans lesquelles ont dégénéré les querelles du Tonkin avec le *Courrier d'Haïphong* dirigé par mon ancien ami, M. de Cuers de Cogolin.

Je n'éprouve aucune difficulté à reconnaître qu'emporté par les violences de la polémique et induit en erreur sur le compte de M. de Cuers par des racontars auxquels j'avais eu le tort d'ajouter foi, je dois réparer aujourd'hui le dommage qu'ont pu lui causer les attaques dont il a été l'objet de la part du journal *Le Tonkin*.

Renseignements, pris, je rétracte formellement toutes les offenses qui ont pu être adressées à M. de Cuers par la voie de ce journal et lui en exprime tous mes regrets.

J. Goërg.

---

M. J. Goërg a, en outre, adressé à M. Lion, la lettre suivante :

Haïphong, le 14 avril 1893.

M. Lion, ingénieur conseil du Gouvernement général,

Monsieur,

Vous avez pu voir, dans le journal du *Tonkin* de ce matin, combien je déplorais les attaques que ce journal a dirigées contre vous, au sujet des imputations de M. de Morès.

Bien que je ne sois pas l'auteur de l'article que vous avez, avec raison, jugé diffamatoire, je tiens à vous adresser, directement, l'expression de mes regrets, et à vous dire que, mieux informé, je vous considère comme un parfait galant homme injustement calomnié.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. Goërg.

M. Lion lui a répondu :

Haïphong, le 14 avril 1893.

M. J. Goërg,  
Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'exprimez vos regrets d'avoir participé dans une certaine mesure à la campagne de diffamation dont j'ai été l'objet.

En présence de cette attitude nouvelle, je vous informe que je n'entends pas me prévaloir des condamnations prononcées contre vous par la Cour criminelle.

Agrérez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

---

M. Knosp, ancien rédacteur en chef du *Tonkin*, nous prie de vouloir bien insérer la lettre suivante qu'il nous adresse :

Hanoï, 17 avril 1893.

Mon cher ami.

Ce n'est que vendredi 14, à 7 heures du matin, que MM. Chigot, inspecteur de milice, et Vergriète, entrepreneur, envoyés par M. Goërg, sont venus m'apprendre que le journal le *Tonkin* cesserait de paraître dès le lendemain. Toutes les négociations au sujet de cette cessation, et auxquelles je suis resté complètement étranger, étaient terminées ; force m'a donc été de m'incliner devant le fait accompli.

Vous m'obligerez beaucoup en voulant bien accorder à la présente l'hospitalité des colonnes de l'*Avenir du Tonkin*.

Veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les plus cordiaux.

H. Knosp.

---

M. L. Bonnafont, rédacteur en chef du *Réveil*, nous fait savoir par dépêche qu'il n'est pour rien dans les publications du dernier numéro du *Tonkin* et il apprécie en termes très vifs l'attitude de son ancien patron.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(L'*Avenir du Tonkin*, 22 avril 1893, p. 2 et 3)

Dans notre dernier numéro, nous avons oublié de reproduire l'avis suivant, paru dans le *Courrier d'Haiphong*, à la suite des lettres d'excuses de M. Goërg et qui complète la soumission de M. Goërg :

« La publication du *Tonkin* étant arrêtée à partir de ce jour, MM. les abonnés de ce journal qui ont déjà versé le montant de leur abonnement, et qui ne sont pas, en même temps, abonnés au *Courrier d'Haiphong*, recevront à titre de compensation le *Courrier d'Haiphong*, jusqu'à la fin de leur abonnement.

Le remboursement en argent sera cependant accordé par M. Goërg, propriétaire du *Tonkin*, aux abonnés qui lui en feront la demande avant le 22 avril par lettre adressée à *Courrier d'Haiphong* de cesser l'envoi du journal.

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
SUI-GANH  
(L'*Avenir du Tonkin*, 22 avril 1893, p. 3)

On signale dans toute cette région une grande recrudescence de la piraterie que l'on cherche à cacher à tout prix.

Dans la nuit du 14, un groupe de 30 Chinois, dont quinze armés fusils à tir rapide, a eu l'audace de venir jusqu'au près du poste de M. Daniel à Song-hoa et y a enlevé Lai-thuan, l'entrepreneur d'Hanoï bien connu. On ignore jusqu'à présent le sort de cette victime de la « pacification ».

L'on paraît assez, ému de ce côté depuis que l'on a constaté qu'une dizaine de pirates chinois, ayant des espions parmi les serviteurs des employés européens, étaient restés huit jours à Song-hoa sans être inquiétés.

Cinq d'entre eux ont pourtant été pris et décapités séance tenante, et la Résidence supérieure, qui se complaît à annoncer les moindres soumissions de pouilleux, se garde bien de donner de pareilles nouvelles au public, se moquant bien de ce qui pourra arriver aux pauvres diables qui, sur la foi de ses dires, partiraient en excursion de ce côté.

Les routes, si fréquentées après le Têt, sont désertes, même en plein midi, ce qui indique la confiance des indigènes.

On s'attend à quelque incident de ce côté, et l'on ne constate pas sans surprise qu'en pareil moment, M. Lion, ingénieur-conseil du Protectorat et le grand maître du chemin de fer, voyageait entre Hanoï et Haïphong pour ses petites affaires personnelles avec M. Goërg.

En voilà un qui ferait bien mieux de s'occuper de son chemin de fer, au lieu de faire de la politique ! Il est vrai de dire qu'il ne réussit pas mieux d'un côté que de l'autre et que le Protectorat, s'il comprenait ses intérêts, aurait supprimé cette situation aussi onéreuse qu'inutile.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1893)

Par ministère d'huissier, M. Knosp, ancien rédacteur en chef du *Tonkin*, a envoyé au journal quotidien, le plus grand, le plus complet, le mieux renseigné des journaux d'Indo-Chine, la lettre suivante :

Hanoï, le 24 avril 1893.

Monsieur Le Vasseur,  
directeur de l'*Indépendance tonkinoise*,  
Hanoï

« Dans votre numéro de jeudi dernier, 20 avril, en commentant le « Pax » de « l'Avenir du Tonkin », vous m'attribuez une part de paternité dans la rédaction de l'article de mon ami Ch. Courret, en disant : « car il ne faut pas être bien grand clerc pour reconnaître entre les lignes de l'article de « l'Avenir du Tonkin » quelques coups de plume qui ressemblent terriblement à la manière de M. H. K., monté, d'ailleurs, tout exprès à Hanoï ces jours derniers. »

« Je donne le démenti le plus formel à vos insinuations ; il n'y a pas un seul trait de plume à moi dans l'article en question, et vous avez, en effet, fait œuvre de bien grand clerc en me découvrant.

« Monsieur Courret, comme vous le voyez et comme vous devez le savoir du reste, n'a besoin de la collaboration de personne lorsqu'il veut cingler quelqu'un.

« En outre, mon voyage à Hanoï n'avait pas le moindre rapport avec une question de journalisme quelconque et votre appréciation, à ce sujet, appartient au domaine de la plus pure fantaisie. »

Nous n'ajouterons rien pour prouver la bonne foi, déjà proverbiale, de notre confrère, le plus complet, le etc.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1893)

Nous lisons dans le *Réveil* :

« Nous avons vu quelque part, ces jours-ci, une singulière pièce.  
C'est le désistement d'un pourvoi en cassation.  
Cette pièce est signée Goërg et Knosp.  
*Cuique suum*<sup>9</sup>.  
Et maintenant, nous en avons fini avec le *Tonkin*. »

D'un autre côté, M. Knosp, lors de son dernier voyage à Hanoï, a protesté énergiquement contre les bruits qu'on faisait courir et nous a déclaré formellement qu'il ne s'était pas désisté.

Il nous semble maintenant que la parole est à M. Knosp. »

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1893, p. 2)

Est-il vrai que M. Peuvergne, commis de résidence de 3<sup>e</sup> classe, ancien secrétaire de la mairie d'Haïphong, et envoyé en disgrâce à Vinh pour avoir dîné dans une maison tierce, avec M. Queyroul, du *Tonkin*, la veille de son départ, ait été, sur l'ordre de M. Delcassé, sous-secrétaire d'État, nommé commis de résidence de 2<sup>e</sup> classe.

Est-il vrai que cette injonction soit arrivée par télégraphe et que la nomination de cet agent ne doive pas paraître à l'*Officiel* ?

Et que dit M. de Lanessan de cette leçon de choses ?

---

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1893)

Très intéressante et très instructive la lettre que nous recevons.

Haïphong, 10 mai 1893.

Mon cher confrère,

---

<sup>9</sup> Formule du droit romain : *firma et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi* (la volonté ferme et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui appartient).

Depuis que le journal « le Tonkin » a cessé de paraître, j'ai eu, à différentes reprises, aussi bien à Hanoï qu'à Haïphong, à me défendre contre l'intention qu'on me prêtait de vouloir entrer dans l'administration des Douanes.

Intrigué par l'insistance que l'on mettait à propager ce bruit, je m'en expliquais, vers la fin du mois dernier, avec M. Goërg, et, de sa bouche même, j'appris que, comprenant qu'il ne pouvait du jour au lendemain me laisser sans position, il avait trouvé tout naturel de me faire remettre, grâce à je ne sais quels arrangements, une somme mensuelle de soixante piastres par le service des Douanes.

À quel titre ? Je me le demande ; car je n'ai jamais postulé une place dans une administration quelconque du Protectorat.

Comme je suis de ceux qui trouvent que, suivant sa provenance, l'argent peut avoir une certaine odeur, je m'empressais de décliner ces offres aussi généreuses que désintéressées.

Ce qui n'a pas empêché M. Goërg de me dépêcher ce matin une tierce personne, chargée de me remettre la somme de trente piastres représentant le montant de la dernière quinzaine d'avril. Cette personne était en outre porteur d'un billet ainsi conçu :

« Monsieur Goërg,  
Je vous remets ci-inclus la somme de trente piastres pour M. Knosp.  
Signé : Cotton ».

J'ai renvoyé la personne comme elle était venue en inscrivant en marge de son billet ces quelques mots : « Je n'en veux pas. Knosp. » Et j'ai immédiatement prévenu M. Cotton de mon refus comme suit :

« Monsieur,  
M. Goërg m'a fait présenter ce matin, avec une lettre de vous datée du 2 mai courant une somme de trente piastres.

J'avais déjà déclaré à M. Goërg, dès qu'il m'en avait, pour la première fois, fait mention, que, n'ayant pas travaillé pour le gouvernement je n'avais pas d'argent à recevoir de lui, pas plus par l'intermédiaire du service des Douanes que par celui de tout autre service ; il aurait pu se dispenser d'insister. J'ai mentionné mon refus sur votre lettre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de » mes sentiments distingués.  
KNOSP. »

Je n'aime pas beaucoup occuper le public de ma personne ; mais comme je ne tiens pas à laisser s'établir une légende... malsaine, je vous prie de vouloir bien accorder à ma lettre l'hospitalité de vos colonnes.

Merci beaucoup, mon cher confrère, et croyez à mes sentiments cordiaux.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1894, p. 2)

On nous annonce que M. Queyroul, ex-directeur du journal *Le Tonkin*, vient de contracter à Alger un nouvel engagement à la Légion étrangère.

Nos lecteurs savent que M. Queyroul était venu en Indo-Chine faisant partie de ce corps.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 août 1894, p. 2)

Nous avons reçu des nouvelles d'un disparu. M. Queyroul, du *Tonkin*, qui, à la suite de la soumission Goërg, s'était réengagé dans la Légion, se trouve actuellement au Soudan. En peu de temps, il a reconquis ses grades : il est sergent-major et très content de sa position.

---

ALBERT DE POUVOURVILLE (MAT-GIOI)  
nouveau collaborateur de *L'Avenir du Tonkin*  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir\\_du\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir_du_Tonkin.pdf)

LETTRES DE MAT-GIOI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1901, p. 1, col. 2-3)

.....  
Je me rappelle encore... cette courte collaboration à l'éphémère *Tonkin* de Quérroul [Queyroul], où l'infortuné Goërg expira, dans un dernier soupir, tout ce qu'il se rappelait de latin. Et cette brouille passagère avec la presse tonkinoise, alors que chacun idolâtrait M. de Lanessan, et que nul ne voulait voir ses pieds d'argile et ces trop fameuses histoires du général Reste, qui m'accusa de faire du journalisme précisément à la seule époque de ma vie où je n'en fis pas... et cette série de chroniques au *Courrier de Haïphong*, largement ouvert à Mat-gioi par la confraternelle main de M. de Cuers, oublieux des anciennes querelles...

---